



**BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT (BOAD)**

**STRATEGIE D'INTERVENTION DE LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DÉVELOPPEMENT DANS LES SECTEURS DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT DES PAYS DE L'UEMOA**

SEPTEMBRE 2010

SOMMAIRE

Pages

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	i
GLOSSAIRE	iii
RESUME ANALYTIQUE	v
I. INTRODUCTION	01
II. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET INSTITUTIONNEL DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA	02
2.1 Contexte socio-économique	02
2.2 Contexte environnemental	02
2.3 Contexte institutionnel	03
III. PROBLEMATIQUE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS L'ESPACE UEMOA	07
3.1 Problématique de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	07
3.2 Contraintes majeures au développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement	09
3.3 Principaux atouts et opportunités	11
IV. INTERVENTIONS DE LA BOAD DANS LES SECTEURS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ET LES LEÇONS TIREES	12
4.1 Bilan des interventions de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement	12
4.2 Contraintes relevées dans le financement et l'exécution des projets	12
4.3 Leçons tirées de l'expérience de financement des projets d'approvisionnement en eau potable par la BOAD	12
V. STRATEGIE D'INTERVENTION DE LA BOAD DANS LES SECTEURS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	14
5.1 Vision BOAD du développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement	14
5.2 Orientations stratégiques à l'horizon 2013 pour le développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement dans l'espace UEMOA	16
VI. CADRAGE FINANCIER	22
VII. CONCLUSION	24
VIII. REFERENCES	25
ANNEXES	28

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AMCOW / CMAE	African Minister's Council on Water / Conseil des Ministres Africains de l'Eau
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANEW	African civil society Network on Water and Sanitation
AWF / FAE	African Water Facility / Facilité Africaine de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMAE / AMCOW	Conseil des Ministres Africains de l'Eau / African Minister's Council on Water
CMS	Comité Ministériel de Suivi (GIRE)
CPCS	Cadre Permanent de Concertation et de Suivi (GIRE)
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEPA	Facilité pour l'Eau Potable et l'Assainissement
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IAEAR / RWSSI	Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en milieu Rural / Rural Water Supply and Sanitation Initiative
IEC	Information, Education, Communication
IMF	Institution de Micro-Finance
JMP OMS/UNICEF	Joint Monitoring Programme OMS/UNICEF
MDS FCFA	Milliards de Franc CFA
M FCFA	Millions de Franc CFA
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS/WHO	Organisation Mondiale de la Santé/World Health Organisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale

PANE	Plan d'Action National de l'Eau
PAR-GIRE/AO	Plan d'Action Régional de GIRE de l'Afrique de l'Ouest
PCS OMS/UNICEF	Programme Commun de Suivi OMS/UNICEF
PEA	Projet Eau Assainissement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PTF	Partenaire Technique et Financier
RWSSI / IAER	Rural Water Supply and Sanitation Initiative / Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en milieu Rural
SMDD	Sommet Mondial de Développement Durable
UA	Union Africaine
UCRE	Unité de Coordination Régionale des Ressources en Eau (CEDEAO)
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion de Projet
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USD	Dollar des Etats Unis d'Amérique
WOP	Water Operator Partnership
WUP	Water Utility Partnership

GLOSSAIRE

Assainissement	Ensemble des activités visant à évacuer les divers déchets et eaux nuisibles sans occasionner de désagréments à la cité et à l'environnement. L'assainissement comprend les principales composantes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a) la collecte et le traitement des excréta ; b) la collecte et l'épuration des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles ; c) la collecte et l'évacuation des eaux pluviales ; d) la collecte et le traitement des déchets solides et déchets spéciaux (déchets biomédicaux, pesticides, etc.).
Assainissement de base	Collecte et traitement des excréta à l'aide d'un raccordement au réseau d'égout ou à une fosse septique ou à l'aide de latrines améliorées.
Assainissement autonome ou individuel	Les eaux usées et les excréta sont collectés et traités sur place, dans la concession même où ils sont produits.
Assainissement collectif	Les eaux usées et les excréta sont collectés ensemble à l'aide de canalisations pour être traités puis rejetés en milieu naturel de telle façon que leur impact sur celui-ci soit acceptable.
Bassin versant d'un cours d'eau	Zone limitée par un périmètre à l'intérieur duquel tous les ruissellements d'eau générés par les précipitations alimentent le cours d'eau et ses affluents.
Eau de boisson salubre	Eau de boisson en provenance d'un raccordement au réseau de distribution d'eau potable ou d'une source d'eau protégée (borne-fontaine, forage, puits protégé, citerne d'eau de pluie).
Eau potable	Eau de boisson répondant à une norme de « potabilité » ou tout au moins aux directives de qualité pour l'eau de boisson formulées par l'OMS. Cependant, le PCS OMS/UNICEF définit l'eau potable comme suit : « l'eau utilisée à des fins domestiques, y compris la consommation et l'hygiène ».
Eaux usées	Toutes les eaux qui, d'une manière ou d'une autre, ont subi des souillures. Les eaux usées comprennent : <ul style="list-style-type: none"> a) les eaux usées ménagères : eaux de douche, de cuisine, de lessive ; b) les eaux vannes en provenance de chasse des toilettes. c) les eaux de ruissellement qui proviennent des eaux pluviales et des eaux de lavage des voies publiques ; d) les eaux usées industrielles qui sont extrêmement variées du fait des industries diverses dont elles proviennent.
Ecosystème	Système dynamique constitué par un grand nombre d'individus vivant dans un même milieu et qui se maintient et s'autorégule grâce à de très nombreuses relations entre ses composants.
Excréta	Ensemble des matières fécales et urine.

Gestion intégrée des ressources en eau	Approche globale dans la gestion des ressources en eau considérant celle-ci comme une ressource unique ayant des utilisations concurrentes et des interactions avec les systèmes écologiques, sociaux et économiques.
Latrines	Lieu d'aisance comportant une fosse creusée dans le sol pour accumuler les matières fécales.
Latrines améliorées	Catégorie de latrines assurant l'évacuation hygiénique des excréta. Il existe une gamme très large de latrines améliorées évitant surtout les mauvaises odeurs et la prolifération des mouches ou d'insectes.
Rareté de l'eau	Situation dans laquelle les ressources annuelles intérieures renouvelables en eau sont inférieures à 1000 m ³ par habitant.
Réseau d'égout	Ensemble des canalisations souterraines servant à la collecte et à l'évacuation des eaux usées.
Ressources transfrontalières en eau	Ressources en eau (qu'elles soient de surface ou souterraines) traversant les frontières entre les pays ou constituant des frontières entre eux.
Santé	L'OMS définit la santé comme « un état de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».
Subvention croisée	Part du coût des prestations de services en faveur d'un groupe donné de consommateurs (généralement des pauvres) payée par un autre groupe de consommateurs à travers des prix plus élevés.
Taux d'accès (eau de boisson, assainissement)	Toutes les personnes qui ont accès à des infrastructures ou des sources améliorées ne les utilisent pas forcément. Par conséquent, le PCS OMS/UNICEF a adopté le critère d'« utilisation » en tant qu'indicateur principal de surveillance des progrès à la fois en matière d'eau et d'assainissement. Il s'agit donc du pourcentage de la population ciblée <u>utilisant effectivement</u> les installations d'eau ou d'assainissement.
Taux de couverture (eau de boisson, assainissement)	Pourcentage de la population ciblée couverte par les installations d'eau ou d'assainissement (les <u>potentialités</u> existent pour desservir les populations).
Taux de desserte (eau de boisson, assainissement)	Pourcentage de la population ciblée <u>réellement desservie</u> par les installations d'eau ou d'assainissement (les installations de desserte existent et <u>sont fonctionnelles</u>).

RESUME ANALYTIQUE

1. La proposition de stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) fait suite aux résolutions du sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA), tenu en juin 2008 à Sharm El-Sheikh (Égypte) sur les voies et moyens permettant d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), concernant l'eau potable et l'assainissement en Afrique.
2. Le sommet de l'Union Africaine de juin 2008 a observé qu'à mi-chemin de l'échéance 2015, la situation globale de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste très préoccupante en Afrique qui compte encore environ 340 millions de personnes n'ayant pas accès l'eau potable et 580 millions qui n'ont pas accès à l'assainissement. Si rien de significatif n'est fait jusqu'à l'horizon 2015, 26 pays seulement sur les 53 pays membres de l'UA pourront atteindre les OMD pour l'eau et 6 pays seulement pour l'assainissement.
3. L'Afrique subsaharienne est la région du monde qui a le moins progressé avec 331 millions de personnes n'ayant pas accès à une eau de boisson salubre et un taux de couverture de 58%, ainsi que 544 millions qui n'ont pas accès à l'assainissement de base et un taux de couverture de 31%.
4. Dans l'espace UEMOA, le retard accusé par rapport aux autres régions du monde est considérable avec 32 millions de personnes n'ayant pas accès à une eau de boisson salubre et un taux de couverture de 64%, ainsi que 67 millions de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base et un taux de couverture de 24%. Si des actions ne s'intensifient pas de manière significative, les pays de l'Union n'atteindront pas en 2015 la cible des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement.
5. La pénurie et le dysfonctionnement des stations d'épuration généralement observés dans les pays de l'UEMOA, ainsi que le faible taux de couverture des populations en service de collecte des ordures ménagères (globalement inférieur à 10% en 2006), constituent un véritable problème de santé publique surtout en zones urbaine et périurbaine.
6. Les principales causes des faibles taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement sont : la difficulté de mobilisation des ressources en eau malgré les potentialités importantes en ressources renouvelables en eau par rapport aux prélèvements effectués, l'absence de mécanismes de tarification efficaces à la base de la fragilité financière des sociétés d'eau et d'assainissement, et l'insuffisance des ressources financières par rapport aux énormes besoins d'investissement évalués à 3 000 milliards de FCFA, en vue de la réalisation des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement dans l'ensemble des pays de l'UEMOA pour la période 2010 à 2015.
7. Face aux faibles taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les gouvernements des pays membres de l'UEMOA ont développé des stratégies et des actions spécifiques centrées sur la mobilisation des ressources en eau, le développement des infrastructures d'eau potable, d'évacuation des eaux usées et des excréta pour réaliser une plus grande couverture des besoins.
8. Il convient de rappeler que la BOAD a beaucoup contribué au développement du secteur de l'eau potable dans les pays de l'UEMOA en finançant des projets d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain et d'hydraulique villageoise.

9. Les expériences riches et variées de la BOAD dans le financement, l'appui technique et la supervision de ces projets cités plus haut peuvent être utilement capitalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intervention de la Banque dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement.
10. Cette stratégie, qui a pour objectif majeur de contribuer à la réalisation des OMD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA, s'articule autour des objectifs prioritaires ci-après : (i) améliorer la contribution et les conditions d'intervention de la Banque dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural et urbain ; (ii) accompagner les initiatives des Etats et du secteur privé dans l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets solides ; (iii) accorder la priorité aux projets conformes aux politiques nationales de l'eau axées sur la gestion intégrée des ressources en eau ; (iv) mettre en place au sein de la BOAD un fonds dédié à l'eau potable et à l'assainissement.
11. Elle est en cohérence avec les politiques et stratégies des pays de l'UEMOA et elle cadre aussi parfaitement avec la vision ainsi que les orientations du développement des infrastructures de base et de la gestion de l'environnement de la BOAD inscrites dans le plan stratégique (2009-2013).
12. Par ailleurs, cette stratégie est en synergie avec d'autres initiatives en faveur du développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, notamment, le Plan d'Action Régional de l'Afrique de l'Ouest de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de la CEDEAO (PAR-GIRE/AO), l'Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAER), la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), le Programme Eau et Assainissement du NEPAD, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
13. Les domaines prioritaires de la stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement comprennent les investissements structurants dans l'alimentation en eau potable et l'assainissement des communautés de base et sont déclinés selon les points d'application suivants :
 - les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu urbain et rural y compris les stations d'épuration des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles et la gestion des déchets solides ;
 - le financement de l'investissement privé dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement : sociétés de fabrication et/ou de montage de matériels et d'équipements d'adduction d'eau et d'épuration des eaux usées domestiques et industrielles, promoteurs de systèmes innovants d'épuration des eaux usées et des déchets solides ;
 - l'amélioration de l'environnement de la gestion de l'hydraulique villageoise, de l'assainissement de base et de la gestion des déchets solides (subvention aux ménages et microcrédit aux secteurs associatifs et de l'artisanat).
14. Le financement de la stratégie sera basé sur une augmentation substantielle des interventions de la BOAD en termes de financement alloué aux secteurs de l'eau potable et de l'assainissement. Dans ce sens, une planification des interventions spécifiques de la Banque dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement dans une première phase 2010-2013, conformément au plan stratégique, montre deux scénarii : (i) un scénario de base avec des engagements de 25 milliards par an, soit un total de 100 milliards pour la période 2010-2013 qui permettront de couvrir 4 millions de personnes en eau potable et 3 millions de personnes en assainissement de base ; (ii) un scénario volontariste avec des engagements de 50 milliards par an, soit un total de 200 milliards sur la période qui permettront de couvrir 8 millions de personnes en eau potable et 6 millions de personnes en assainissement de base.

CONCLUSION

15. La stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA a pour objectif majeur de contribuer à la réalisation des OMD dans lesdits secteurs.
16. Cette stratégie s'articule autour des objectifs prioritaires ci-après : (i) améliorer la contribution et les conditions d'intervention de la Banque dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural et urbain ; (ii) accompagner les initiatives des Etats et du secteur privé dans l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets solides ; (iii) accorder la priorité aux projets conformes aux politiques nationales de l'eau axées sur la gestion intégrée des ressources en eau ; (iv) mettre en place au sein de la BOAD un fonds dédié à l'eau potable et à l'assainissement.
17. Par ailleurs, cette stratégie est en synergie avec d'autres initiatives en faveur du développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement notamment, l'Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAER), la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), le Programme Eau et Assainissement du NEPAD, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
18. Elle s'insère dans le Plan d'Action Régional de l'Afrique de l'Ouest de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de la CEDEAO (PAR-GIRE/AO) et dans les programmes des politiques sectorielles développés par les Etats membres de l'Union. En outre, elle découle du plan stratégique de la BOAD (2009-2013).
19. Pour opérationnaliser la stratégie, des engagements de 25 à 50 milliards de FCFA par an seront faits en termes de financement de projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur la période 2010-2013. Ces engagements de la Banque permettront de couvrir respectivement 4 à 8 millions de personnes en eau potable ainsi que 3 à 6 millions de personnes en assainissement de base dans l'espace UEMOA.
20. Le tableau ci-après synthétise la stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA.
21. Compte tenu de l'importance des ressources à mobiliser surtout pour le financement des projets d'assainissement et plus particulièrement des projets d'assainissement des eaux usées, la BOAD s'orientera vers le financement parallèle ou conjoint en complémentarité avec la BAD et d'autres bailleurs de fonds.

Synthèse des propositions de stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA

Les propositions de stratégie d'intervention dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Lignes d'actions
<p><u>Orientation stratégique 1</u></p> <p>Contribuer à l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement de base pour l'atteinte des OMD en la matière, en accordant la priorité aux projets conformes aux politiques axées sur la gestion intégrée des ressources en eau</p>	<p><u>Objectif spécifique 1</u></p> <p>Contribuer au développement des services d'eau potable et d'assainissement en milieu rural et urbain</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la contribution et les conditions d'intervention de la Banque dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural et urbain. 2. Encourager la desserte des populations des zones rurales par la mise en œuvre de programmes spécifiques d'hydraulique villageoise et par les raccordements aux réseaux urbains d'approvisionnement en eau potable dans la mesure du possible. 3. Intensifier la mobilisation des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable des populations en milieu rural et urbain. 4. Financer les programmes de réhabilitation et de renforcement des systèmes d'adduction d'eau potable pour la desserte des zones urbaines et particulièrement des quartiers périphériques. 5. Favoriser la mise en place d'une politique de tarification et de raccordement au réseau pour l'amélioration du service d'approvisionnement en eau potable des ménages à faibles revenus. 6. Susciter la création d'organe de planification et de gestion de l'investissement dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement à travers, entre autres, la société de patrimoine. 7. Favoriser la mise en place d'organe opérationnel responsable du suivi et du contrôle de la qualité d'eau distribuée dans le réseau pour le compte des consommateurs. 8. Encourager la réalisation de programmes spécifiques d'assainissement et prendre en compte les volets assainissement, information, éducation et communication dans tous les programmes d'approvisionnement en eau potable, en conformité avec les stratégies et le contexte institutionnel des Etats. 9. Développer la synergie d'action entre les programmes de développement agricole, énergétique et de protection de l'environnement de la Banque et les programmes des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Synthèse des propositions de stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA

Les propositions de stratégie d'intervention dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Lignes d'actions
<p><u>Orientation stratégique 1 (suite et fin)</u></p> <p>Contribuer à l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement de base pour l'atteinte des OMD en la matière, en accordant la priorité aux projets conformes aux politiques axées sur la gestion intégrée des ressources en eau</p>	<p><u>Objectif spécifique 2</u></p> <p>Prendre en compte les aspects socio-économiques, techniques, institutionnels et environnementaux dans la mise en œuvre des projets d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement</p>	<p>10. Exiger les études d'impact environnemental et social dans tous les programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement préalablement à la mise en place du financement.</p>
		<p>11. Accorder la priorité aux projets conformes aux politiques nationales de l'eau axées sur la gestion intégrée des ressources en eau.</p>
<p><u>Orientation stratégique 2</u></p> <p>Accompagner les initiatives des Etats et du secteur privé dans l'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des déchets solides</p>	<p><u>Objectif spécifique 3</u></p> <p>Favoriser les programmes d'action contribuant à l'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi qu'à la gestion des déchets solides</p>	<p>12. Financer les projets d'épuration des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles ainsi que de gestion des déchets solides.</p>
		<p>13. Favoriser l'intégration de la gestion des eaux usées et excréta et la gestion des déchets solides dans les plans nationaux d'action environnementale.</p>
	<p><u>Objectif spécifique 4</u></p> <p>Promouvoir l'investissement privé dans les activités d'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des boues de vidange et des déchets solides</p>	<p>14. Encourager le partenariat public-privé dans la mise en œuvre des projets d'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que de gestion des déchets solides.</p>
		<p>15. Appuyer les collectivités locales pour la prise en charge des activités d'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des boues de vidange et des déchets solides, en conformité avec les stratégies et le contexte institutionnel des Etats.</p>
		<p>16. Soutenir le secteur privé dans la réalisation des investissements contribuant à l'amélioration de l'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des boues de vidange et des déchets solides.</p>

Synthèse des propositions de stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA

Les propositions de stratégie d'intervention dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Lignes d'actions
<p><u>Orientation stratégique 3</u></p> <p>Mobiliser les ressources financières adaptées pour la mise en œuvre des programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement</p>	<p><u>Objectif spécifique 5</u></p> <p>Définir les conditions d'intervention dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et mobiliser les ressources financières adaptées.</p>	<p>17. Développer des synergies avec les initiatives et fonds régionaux et internationaux existants dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>18. Définir et appliquer les modalités de mobilisation des ressources financières</p>
	<p><u>Objectif spécifique 6</u></p> <p>Mettre en place au sein de la BOAD un fonds dédié à l'eau potable et l'assainissement</p>	<p>19. Entreprendre une étude préalable pour la mise en place d'un fonds dédié à l'eau potable et l'assainissement et faire adopter les textes constitutifs dudit fonds.</p> <p>20. Organiser une table ronde pour la dotation initiale et le lancement du fonds.</p>

I- INTRODUCTION

1. En Afrique subsaharienne, les pays rencontrent d'énormes difficultés pour assurer aux populations rurales et urbaines l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Cette situation est aggravée par l'appauvrissement constant des ressources en eau accentué par la croissance rapide de la population, l'expansion de l'urbanisation, la progression de la pollution et les changements climatiques.
2. L'évaluation de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) effectuée en 2006, a révélé que l'Afrique subsaharienne est la région qui a le moins progressé avec 331 millions de personnes n'ayant pas accès à une eau de boisson salubre et 544 millions qui n'ont pas accès à l'assainissement de base.
3. Dans l'espace UEMOA, le retard accusé en 2006 par rapport aux autres régions du monde est considérable avec 32 millions de personnes n'ayant pas accès à une eau de boisson salubre et un taux de couverture de 64% ainsi que 67 millions de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base et un taux de couverture de 24%. Si des actions ne s'intensifient pas de manière significative, les pays de l'Union n'atteindront pas en 2015 la cible des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement.
4. Devant cette situation globale qui reste préoccupante en Afrique, le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (CMAE¹) s'est réuni à Tunis le 28 mars 2008 à la première semaine africaine de l'eau, pour réfléchir sur les voies et moyens permettant d'accélérer les actions sur les OMD en eau potable et assainissement. Le Conseil a convenu de coordonner les actions futures en vue de mobiliser les ressources financières et techniques des secteurs publics et privés, pour la construction des infrastructures d'eau et d'assainissement ainsi que le développement à tous les niveaux des capacités institutionnelle, technique et de gestion.
5. Dans le même cadre, les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine ont tenu du 30 juin au 1^{er} juillet 2008 à Sharm El-Sheikh (Égypte), un sommet consacré à la réalisation des OMD concernant l'eau potable et l'assainissement. Ils ont pris l'engagement de développer et/ou de mettre à jour les politiques nationales de gestion de l'eau, et de préparer les stratégies et les plans d'action nationaux pour atteindre les cibles des OMD pour l'eau potable et l'assainissement au cours des sept (7) années à venir.
6. Par ailleurs, la BOAD s'est dotée d'un plan stratégique 2009-2013 qui s'inscrit dans une vision à l'horizon 2020 ayant pour ambition de faire de la BOAD, une « **Banque de développement forte et de référence mondiale dans le marché commun régional** ». Ce plan stratégique se traduit par diverses déclinaisons opérationnelles dont celles du secteur de financements des infrastructures de base et de gestion de l'environnement.
7. La stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement définit : 1) les orientations stratégiques ; 2) les actions prioritaires à mener pour favoriser la mise en œuvre des programmes d'actions contribuant à l'amélioration des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans les pays de l'UEMOA, prenant en compte les objectifs sociaux, économiques et environnementaux ; et 3) le cadrage financier qui en découle. Elle constitue la contribution de la BOAD à relever les défis pour la réalisation des OMD dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement dans la sous-région.
8. Cette stratégie se fonde sur le contexte socio-économique, environnemental et institutionnel des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement dans les pays de l'UEMOA, la problématique desdits secteurs, les contraintes et les leçons tirées des interventions de la BOAD dans les secteurs.

¹ Mieux connu sous le sigle AMCOW

II- CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET INSTITUTIONNEL DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS L'ESPACE UEMOA

2.1 Contexte socio-économique

9. L'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement est l'un des principaux facteurs pour le développement économique et social ainsi que pour la réduction de la pauvreté, notamment l'atteinte des OMD dans les pays de l'UEMOA.

10. Les investissements en matière d'eau potable et d'assainissement viennent en soutien à d'autres secteurs, tels que l'éducation et la santé, et apportent des avantages économiques mesurables : la réduction des dépenses de santé et le temps gagné par la proximité d'une source d'approvisionnement en eau et d'infrastructures d'assainissement ; ce gain de temps peut donner lieu à une productivité accrue, à la possibilité de scolariser les filles, à des loisirs et à d'autres avantages moins tangibles, tels que le confort et le bien-être qui ont tous un impact économique. Une analyse récente de rentabilité effectuée par l'OMS a révélé que, pour chaque dollar investi, le rendement serait de 3 à 34 dollars selon les régions du monde.

Encadré 1 : Les cinq messages essentiels de l'année internationale 2008 de l'assainissement

- l'assainissement est essentiel à la santé
- l'assainissement génère des bénéfices économiques
- l'assainissement contribue à la dignité et au développement social
- l'assainissement protège l'environnement
- l'amélioration de l'assainissement est possible

11. Les pays membres de l'UEMOA disposent d'importantes potentialités de ressources en eau dont la mobilisation pour l'approvisionnement en eau potable a un rôle fondamental à jouer dans la réduction de la pauvreté ainsi que la croissance économique et sociale.

12. Les ressources internes annuelles en eau renouvelables de l'espace UEMOA sont estimées à 222 milliards de m³ ou 3508 m³ par habitant avec 133 milliards de m³ en eaux de surface et 89 milliards de m³ en eaux souterraines². L'importance de ces apports internes montre que le problème de la ressource dans le secteur de l'eau se pose en termes de répartition inégale dans l'espace et dans le temps, plutôt qu'en termes de pénurie absolue.

2.2 Contexte environnemental

13. L'espace UEMOA couvre une superficie de 3,5 millions de km² pour une population totale estimée à 88 millions d'habitants en 2006 dont 33% en milieu urbain, soit une densité moyenne de 25 hab/km².

14. L'environnement des secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement dans les pays de l'UEMOA se caractérise notamment par : (i) un milieu physique menacé ; (ii) un désengagement de l'Etat de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement qui n'a pas pu jusqu'ici être entièrement remplacé ni par le secteur privé ni par le secteur associatif ; (iii) un espace économique marqué par une pauvreté massive et un faible niveau de développement humain malgré quelques avancées ; (iv) une volonté

² Etude sur la maîtrise de l'eau : gestion des ressources en eau partagées, UEMOA, novembre 2000 (Sirade).

d'intégration sous-régionale de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, à travers le Plan d'Action Régional de GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO).

15. Les perspectives de développement durable des secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement existent mais dépendent en grande partie de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour en assurer la disponibilité et la qualité, et de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des programmes d'action en milieu rural et urbain.

2.3 Contexte institutionnel

16. Plusieurs initiatives en faveur des secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement au niveau des Etats et institutions régionales et internationales, constituent des opportunités à exploiter pour renforcer des synergies en faveur du développement économique et social ainsi que la réduction de la pauvreté dans les pays de l'UEMOA.

2.3.1 Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

17. Adoptés en septembre 2000 par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies lors de l'Assemblée du Millénaire de New York et complétés au Sommet Mondial de Développement Durable (SMDD) de Johannesburg en septembre 2002, les OMD visent huit (8) objectifs à atteindre à l'horizon 2015 pour accomplir des progrès dans les domaines essentiels du développement.

18. De façon plus spécifique, l'objectif 7 des OMD est d'assurer un environnement durable et l'une de ses cibles est : *« Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base »* (voir annexe 1).

19. En fait, l'accès à l'eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base, contribue significativement à l'atteinte des 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (voir annexe 2).

2.3.2 Le Plan d'Action Régional de GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO)

20. La tenue à Ouagadougou en mars 1998, de la Conférence ouest-africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) a conduit à la déclaration de Ouagadougou, exhortant entre autres les gouvernements à : (i) mettre en œuvre dans les pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau (PANE) ; (ii) élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau (voir annexe 3).

21. Le processus de suivi des recommandations de la Conférence de Ouagadougou a abouti aux résultats ci-après : (i) l'adoption d'un Plan d'Action Régional de GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO) par la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Bamako en décembre 2000 ; (ii) la création en décembre 2001 d'un Cadre Permanent de Coordination et de Suivi (CPCS) de la GIRE et du PAR-GIRE/AO qui comprend entre autres, un Comité Ministériel de Suivi (CMS) et une Unité de Coordination Régionale des Ressources en Eau (UCRE) ayant rang de Département du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et fonctionnelle depuis 2004 ; (iii) le projet de mise en œuvre de l'Observatoire Régional de l'Eau en Afrique de l'Ouest en cours d'exécution, pour la valorisation et la diffusion des données et informations nécessaires au suivi et au pilotage des politiques de GIRE des pays de la CEDEAO.

22. Le PAR-GIRE/AO se présente sous la forme d'un portefeuille de projets regroupés en programmes à soumettre aux partenaires au développement parmi lesquels : (i) l'appui aux plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) le renforcement des capacités ; et (iii) le financement du secteur de l'eau.

Encadré 2 : Consensus international sur la GIRE basé sur les quatre principes de Dublin

1. l'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable au maintien de la vie, au développement et à l'environnement ;
2. l'exploitation et la gestion de l'eau doivent se fonder sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux ;
3. les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau ;
4. l'eau a une valeur économique dans toutes ses utilisations concurrentes et doit être reconnue comme un bien économique.

2.3.3 La vision ouest-africaine 2025 de l'eau

23. Exprimée au cours de la Conférence de la CEDEAO sur la GIRE de mars 1998 à Ouagadougou, l'idée centrale de la vision ouest-africaine de l'eau est d'obtenir un consensus sur la façon dont les ressources en eau doivent être utilisées, affectées ou partagées et gérées dans la région sur le long terme pour arriver à un équilibre durable entre l'offre et la demande (voir annexe 4).

Encadré 3 : Extrait de la « Vision ouest-africaine 2025 de l'eau »

A l'horizon 2025, les ressources en eau sont gérées efficacement et effectivement, d'une manière environnementalement soutenable, de sorte que chaque personne de la région a accès à l'eau potable pour ses besoins élémentaires et dispose d'installations sanitaires salubres, la sécurité alimentaire est assurée, la pauvreté est éliminée, la santé humaine est protégée, la biodiversité des écosystèmes terrestres et aquatiques est également protégée.

La « Vision » ouest-africaine prévoit, en outre, que les ressources en eau à l'horizon 2025 ne seront pas soumises à des contraintes ou à des pénuries au niveau sous-régional (des différences internes entre les situations peuvent exister) et, à l'horizon 2025, une gestion intégrée des ressources en eau effective est en place pour en assurer une utilisation durable.

2.3.4 Le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (CMAE)

24. Le CMAE regroupant les Ministres en charge de l'eau des 32 pays membres de l'Union Africaine a été intégré à la Commission de l'Union en tant que Comité Technique Spécialisé au sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine de Syrte (Libye) en février 2004, avec pour mission principale, l'élaboration des plans et politiques relatifs à la gestion des ressources en eau sur le continent. Par ailleurs, le CMAE a été chargé du suivi des engagements pris par Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine concernant l'eau et l'assainissement à leur sommet de juin 2008 à Sharm El-Sheikh (Égypte), et de rendre compte annuellement du progrès réalisé dans leur mise en œuvre.

2.3.5 La déclaration d'eThekwini sur l'assainissement

25. La seconde Conférence Africaine sur l'Hygiène et l'Assainissement tenue en février 2008 à Durban (Afrique du Sud) a conduit à la déclaration d'eThekwini sur l'assainissement à travers laquelle le CMAE a pris les engagements ci-après : (i) élaborer un plan national pour accélérer les progrès afin d'atteindre les OMD en 2015; (ii) augmenter l'importance de l'assainissement et de l'hygiène dans les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; (iii) élaborer un budget spécifique du secteur public d'allocations pour les programmes d'assainissement et d'hygiène atteignant au minimum 0,5% du PIB ; (iv) augmenter et renforcer la capacité de mise en œuvre de l'assainissement et l'hygiène.

26. En outre, un appel a été lancé particulièrement aux banques de développement pour augmenter leur assistance financière pour la promotion de l'assainissement et de l'hygiène en Afrique (voir annexe 5).

2.3.6 La semaine africaine de l'eau

27. Tenue à Tunis en mars 2008 sur la thématique de la sécurisation de l'eau pour le développement socio-économique de l'Afrique, la première semaine africaine de l'eau regroupant entre autres, les Ministres en charge de l'eau en Afrique, a fait la recommandation suivante en vue d'atteindre les OMD pour l'eau potable et l'assainissement : présenter aux partenaires au développement un « Programme d'Investissement pour les OMD en Eau et Assainissement pour l'Afrique », y compris l'identification des ressources financières ainsi que le gap prévisionnel à mobiliser de tous les partenaires au développement.

2.3.7 Le sommet de Sharm El-Sheikh sur l'eau et l'assainissement

28. Le sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine en juin 2008 à Sharm El-Sheikh (Égypte) consacré à la réalisation des OMD concernant l'eau potable et l'assainissement, a abouti entre autres, à des engagements ci-après : (i) préparer les stratégies et les plans d'action nationaux pour atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement ; (ii) mobiliser le financement des donateurs et d'autres sources pour des initiatives relatives à l'eau et à l'assainissement notamment l'Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR), la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), le Programme Eau et Assainissement du NEPAD pour la préparation des projets d'infrastructure ; (iii) promouvoir les partenariats public-privés afin d'engager promptement les actions permettant d'atteindre les OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement en Afrique. (voir annexe 6).

29. L'évaluation des engagements du sommet de Sharm El-Sheikh effectuée en juillet 2009, a abouti aux conclusions suivantes : (i) au titre des actions en cours, la FAE a mobilisé 110 millions d'euros des donateurs qui ont servi à financer 44 projets avec un montant d'engagement de 45 millions d'euros ; l'IAEAR vise à atteindre un taux de 80% d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural à l'horizon 2015 pour un investissement estimé à 14 milliards USD dont 2 milliards ont été mobilisés pour le financement de 20 opérations dans 18 pays ; (ii) au titre des recommandations pour l'atteinte des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015, un appel est lancé aux gouvernements pour : (a) renforcer et mettre en œuvre leurs politiques nationales et locales en matière d'eau potable et d'assainissement; (b) développer et actualiser un rapport sur les progrès réalisés et les besoins aux niveaux national et local ; le rapport devra être actualisé et publié annuellement jusqu'en 2015 ; (c) présenter à la deuxième semaine africaine de l'eau qui se tiendra en 2010 à Nairobi (Kenya), les rapports nationaux sur les progrès réalisés en matière d'eau potable et d'assainissement et la mise en œuvre des engagements de Sharm El-Sheikh.

2.3.8 Les initiatives des Etats de l'UEMOA face aux faibles taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

30. Les gouvernements des pays de l'UEMOA ont chacun en ce qui le concerne élaboré et adopté le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) comme cadre unique de mise en œuvre de politiques et stratégies à moyen terme et principal document de négociation avec l'ensemble des PTF. En outre, la plupart des Etats ont défini des programmes multisectoriels à long terme, s'inscrivant dans la réalisation des OMD et dans lesquels le développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement occupe une place de choix.

31. Au titre des actions à moyen et long termes, les documents de stratégies de réduction de la pauvreté visés plus haut et les plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau en cours d'élaboration avec l'appui des PTF dans la plupart des Etats, constituent les cadres de référence appropriés pour trouver les réponses aux faibles taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. En outre, la plupart des Etats ont défini des actions spécifiques, centrées sur la mobilisation des ressources en eau, le développement des infrastructures d'eau potable, d'évacuation des eaux usées et des excréta pour réaliser une plus grande couverture des besoins.

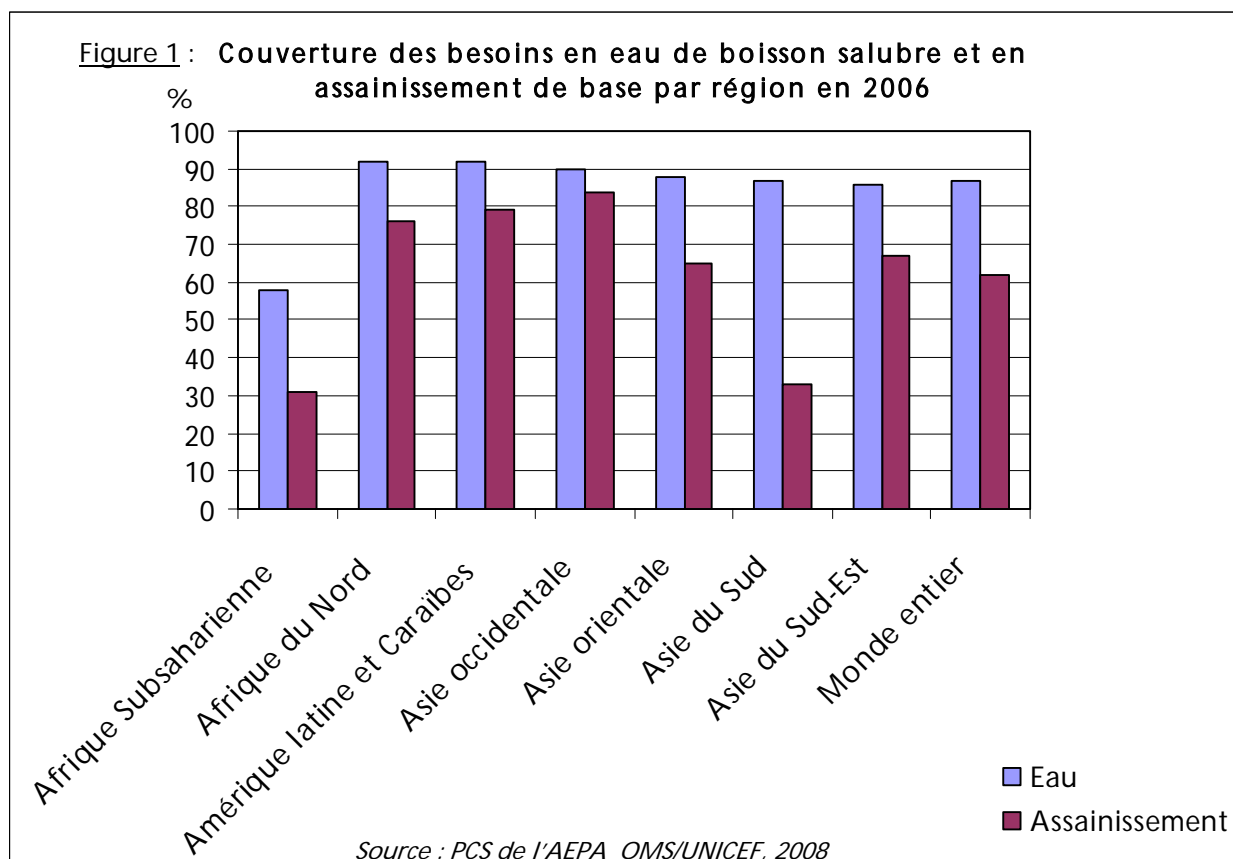
III- PROBLEMATIQUE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA

32. Les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement dans les pays membres de l'UEMOA sont confrontés principalement à un faible taux de couverture en eau potable et surtout en assainissement et à des problèmes majeurs ci-après : (i) ; la difficulté de mobilisation des ressources en eau ; (ii) l'absence de mécanismes de tarification efficaces ; et (iii) l'insuffisance des ressources financières par rapport aux énormes besoins d'investissement.

3.1 Problématique de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

33. Le sommet de l'Union Africaine en juin 2008 sur la réalisation des OMD a observé qu'à mi-chemin de l'échéance 2015, la situation globale de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste très préoccupante en Afrique qui compte encore environ 340 millions de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et 580 millions qui n'ont pas accès à l'assainissement. Si rien de significatif n'est fait jusqu'à l'horizon 2015, 26 pays seulement pourront atteindre les OMD pour l'eau et 6 pays seulement pour l'assainissement.

34. L'évaluation de la réalisation des OMD effectuée en 2006³, a révélé que l'Afrique subsaharienne est la région qui a le moins progressé avec 331 millions de personnes n'ayant pas accès à une eau de boisson salubre et 544 millions qui n'ont pas accès à l'assainissement de base.



35. Dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, la couverture en eau de boisson provenant de points d'eau améliorés est toujours considérablement plus faible que dans les autres régions du monde avec 32 millions de personnes n'ayant pas accès à une eau de boisson

³ Evaluation effectuée par le programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, 2008.

salubre en 2006. Le taux de couverture est passé de 52% en 1990 à 64% en 2006 mais le nombre absolu de personnes n'ayant pas accès à une eau de boisson salubre a augmenté de 19% dans la même période à cause de la croissance démographique. A ce rythme, si des actions ne s'intensifient pas, l'espace l'UEMOA n'atteindra pas la cible des OMD, c'est-à-dire une couverture de 76% en 2015.

36. Cependant, les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales sont particulièrement élevées dans l'espace UEMOA : en 2006, le nombre de personnes non approvisionnées en eau salubre en zone rurale y est 6 fois plus élevé qu'en zone urbaine. En ce qui concerne le nombre de personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement de base, la proportion est 3 fois plus élevée en zone rurale.

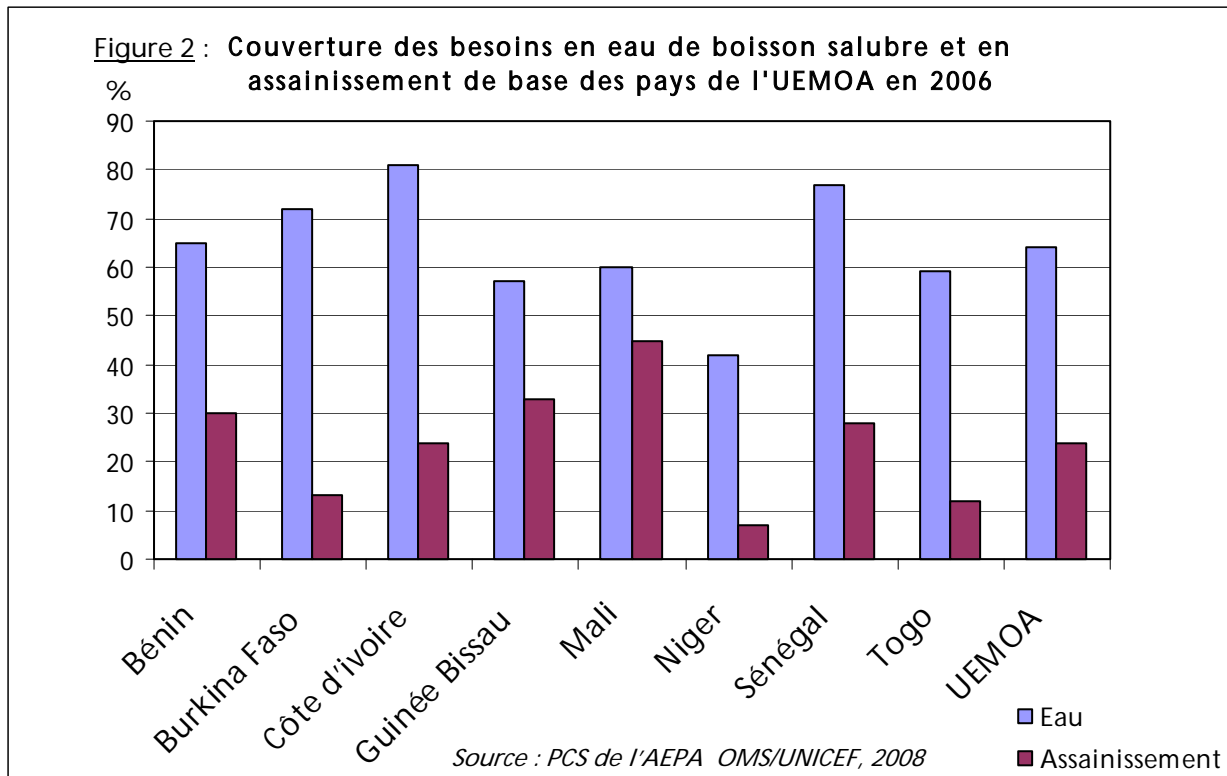
37. Par ailleurs, les études révèlent que si l'eau n'est pas disponible dans la résidence ou à moins de 15 minutes de marche de celle-ci, les personnes utilisent un minimum d'eau nécessaire à leurs besoins qui ne permet pas d'améliorer les conditions d'hygiène et d'avoir un impact sur la santé des populations. C'est pourquoi le comité OMS-UNICEF, responsable du suivi de l'atteinte de l'OMD relatif à l'eau et à l'assainissement, utilise comme indicateur supplémentaire le *pourcentage de raccordement de l'eau à domicile*. Dans l'espace UEMOA, le raccordement à domicile en 2006 est en moyenne de 16%, avec 47% en zone urbaine contre 5% en zone rurale.

Pays (UEMOA)	Population		Couverture en eau de boisson salubre (%)					
			Zones urbaines		Zones rurales		Total	
	Totale (millions)	Urbaine (%)	Total	Raccordement à domicile	Total	Raccordement à domicile	Total	Raccordement à domicile
Bénin	8,8	40	78	25	57	2	65	11
Burkina Faso	14,4	19	97	27	66	0	72	5
Côte d'ivoire	18,9	45	98	62	66	13	81	35
Guinée Bissau	1,6	30	82	30	47	1	57	10
Mali	12,0	31	86	22	48	2	60	8
Niger	13,7	17	91	37	32	1	42	7
Sénégal	12,1	42	93	78	65	18	77	43
Togo	6,4	41	86	12	40	0	59	5
UEMOA	87,9	33	84	47	54	5	64	16

Tab. 1 : Couverture en eau de boisson salubre des zones urbaines et rurales dans l'UEMOA en 2006. (Source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, 2008).

38. En matière d'assainissement de base, l'Afrique subsaharienne est la région qui a le moins progressé, le taux de couverture étant passé de 26% en 1990 à 31% en 2006 avec 544 millions de personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement de base.

39. Le retard accusé par les pays de l'UEMOA par rapport aux autres régions du monde est encore plus considérable avec 67 millions de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base en 2006. Le taux de couverture est passé de 17% en 1990 à 24% en 2006 alors que le nombre absolu de personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement de base a augmenté de 46% dans la même période. Une accélération notable s'impose dans ce domaine dans les pays de l'UEMOA, pour espérer atteindre la cible des OMD, c'est-à-dire une couverture de 59% en 2015.



40. En ce qui concerne l'évacuation des eaux usées, la pénurie et le dysfonctionnement des stations d'épuration généralement observés dans les pays de l'UEMOA constituent une grave menace pour l'environnement ainsi que la santé des populations.

41. S'agissant de la gestion des déchets solides, la proportion des populations disposant d'un service de collecte des ordures ménagères est très faible dans les pays de l'UEMOA (globalement inférieure à 10% en 2006). Ce sous-secteur qui ne fait pas partie des cibles des OMD en matière d'assainissement, se développe difficilement et constitue un véritable problème de santé publique surtout en zones urbaine et périurbaine.

3.2 Contraintes majeures au développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement

42. Plusieurs contraintes ou insuffisances majeures entravent le développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement dans l'espace UEMOA. Pour l'essentiel, ne seront retenues que les plus importantes.

3.2.1 Difficultés de mobilisation des ressources en eau

43. La question de l'eau dans les pays de l'UEMOA ne se pose pas en termes de quantité globale compte tenu des potentialités importantes en ressources renouvelables en eau par rapport aux prélèvements effectués pour couvrir les besoins domestiques, industriels et agricoles. La comparaison de la demande à la disponibilité interne des pays de l'UEMOA, selon une étude effectuée par l'UEMOA⁴, révèle que seulement 2% des ressources internes de ces pays sont exploitées pour couvrir les trois grands secteurs domestique, industriel et agricole, avec une inégale répartition entre pays allant de 0,1% à 14%.

44. L'accessibilité et la qualité des ressources en eau constituent les contraintes majeures pour l'alimentation en eau potable : (i) de manière générale, les ressources en eau sont inégalement réparties et souvent éloignées des grands centres de consommation et des pôles de développement ; (ii) en zone de socle cristallin, le taux d'échec de réalisation des

⁴ Etude sur la maîtrise de l'eau : gestion des ressources en eau partagées, UEMOA, novembre 2000 (Sirade).

forages est élevé et leurs débits sont généralement faibles et diminuent ou tarissent en saison sèche ; (iii) en zone côtière, la surexploitation des forages entraîne la pollution saline des eaux souterraines par l'eau de mer ; (iv) des risques de pollution par les effluents domestiques et industriels pèsent sur les eaux de surface ; (v) les usages concurrents industriels, agricoles et domestiques entraînent des tensions sur l'utilisation des ressources en eau.

3.2.2 Faibles niveaux des tarifs et des recouvrements

45. Dans la plupart des pays de l'UEMOA, il est difficile de mettre en place une tarification réaliste dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement. Les tarifs appliqués généralement fixés par le gouvernement ne couvrent souvent qu'une partie du coût d'exploitation et d'entretien et rarement les dépenses d'équipement. Des réajustements sont opérés périodiquement pour couvrir les déficits tarifaires aggravés généralement par les faibles taux de recouvrement⁵ surtout des factures de l'Etat et de ses démembrements. Les faibles niveaux des tarifs et des recouvrements sont à la base de la fragilité financière des sociétés d'eau et d'assainissement qui ne leur permet pas de faire les extensions d'infrastructures nécessaires pour desservir les quartiers périphériques et les ménages à faibles revenus.

46. Par ailleurs, l'absence de mécanismes efficaces de tarification et de recouvrement entraîne la tendance à gaspiller l'eau surtout au niveau des services publics où l'on estime que la proportion d'eau gaspillée est généralement supérieure à 50% de la consommation.

3.2.3 Insuffisance des ressources financières

47. Les Etats de l'Union ont défini des programmes d'actions pour l'atteinte des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement comprenant pour la plupart les composantes suivantes : (i) sécurisation des ressources en eau mobilisables pour l'alimentation en eau potable ; (ii) infrastructures d'eau potable et d'assainissement ; (iii) mesures d'accompagnement (renforcement des capacités, communication, coordination, suivi-évaluation, etc.).

48. Il ressort des différents programmes élaborés par les Etats, qu'il faut investir entre 2010 et 2015 environ 4000 milliards de francs CFA dont 2500 milliards pour l'eau potable et 1500 milliards pour l'assainissement, pour l'atteinte des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement dans l'Union.

49. En tenant compte du niveau de mobilisation des financements acquis qui est de l'ordre de 23%, il se dégage un besoin de financement de 3000 milliards de francs CFA soit 500 milliards par an pour les deux secteurs de l'eau potable et de l'assainissement.

3.2.4 Autres contraintes

Les autres contraintes se résument ainsi qu'il suit :

- l'environnement institutionnel et réglementaire souvent inadapté au nouveau contexte de la GIRE ;
- l'insuffisance de la qualité et du volume de l'offre du secteur privé par rapport à la demande ;
- le faible niveau des budgets affectés aux secteurs de l'eau potable et de l'assainissement ;

⁵ Une étude effectuée par WOP-Afrique en 2006 a révélé des taux de recouvrement en deçà de 70% pour beaucoup de pays et autour de 50 et 60% pour certains pays. Le même rapport a révélé que la proportion globale d'eau non comptabilisée se situe entre 21 et 43%.

- l'insuffisance de la capacité de planification et de gestion de l'investissement dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement ;
- le coût élevé de construction des systèmes d'assainissement autonome améliorés qui constitue une barrière pour les ménages à faibles revenus surtout en milieu rural ;
- le faible niveau de priorité accordé à l'assainissement surtout à l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets solides ;
- la non disponibilité de l'énergie en permanence pour la production et la distribution de l'eau potable surtout en milieu urbain ;
- le manque d'harmonisation des procédures des PTF.

3.3 Principaux atouts et opportunités

3.3.1 Atouts à valoriser

- une grande potentialité des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines peu exploitées ;
- la mise en place progressive du cadre institutionnel et réglementaire adapté au développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement ;
- les secteurs privé et associatif comptent des partenaires actifs dans différents domaines intéressant les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement ;
- l'expérience technique et méthodologique en matière de gestion des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement capitalisée.

3.3.2 Opportunités à exploiter

- les OMD adoptés en 2000 visant à réduire de moitié entre 1990 et 2015, le pourcentage de population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base ;
- une volonté politique des Etats membres de l'Union de développer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en définissant les stratégies des secteurs et d'œuvrer pour l'atteinte des OMD ;
- la décentralisation et la responsabilisation des collectivités locales dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement ;
- l'existence d'une prise de conscience aux niveaux régional et international en faveur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- la prédisposition des organismes de financement à appuyer le développement des secteurs de l'eau et de l'assainissement ;
- l'engagement des Etats membres de l'Union à mettre en œuvre un processus de gestion intégrée des ressources en eau, dans leurs politiques nationales d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

IV- INTERVENTIONS DE LA BOAD DANS LES SECTEURS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ET LEÇONS TIREES

4.1. Bilan des interventions de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement

50. Dans le secteur de l'eau potable, les interventions de la Banque au 31 décembre 2009 s'élevaient à 87 593 MFCFA, soit 6 % de ses engagements cumulés tous secteurs confondus au profit des économies des Etats membres de l'UEMOA pour un montant de 1 435 098 MFCFA.

51. Ces interventions de la Banque au profit du secteur de l'eau concernent uniquement l'alimentation en eau potable des populations et se répartissent entre le milieu urbain et le milieu rural respectivement selon les proportions de 57% et 43%. Les projets concernés sont au nombre de 37 dont 14 pour le milieu urbain et 23 pour le milieu rural et semi urbain.

4.2 Contraintes relevées dans le financement et l'exécution des projets

52. Relativement au financement du secteur de l'eau potable en milieu rural, la principale contrainte relevée réside dans la non disponibilité de ressources concessionnelles limitant la capacité d'action de la BOAD et la visibilité de ses interventions par rapport aux nombreuses attentes des Etats. Les interventions annuelles de la BOAD dans le secteur de l'eau potable au 31 décembre 2009 se situent à 2,6 milliards F CFA, soit 325 millions F CFA par an et par pays, ce qui représente 14% des interventions de l'ensemble du secteur non marchand (développement rural et infrastructures de base).

53. Au niveau du milieu urbain, la principale contrainte réside dans les taux d'intérêt pratiqués par la BOAD (7,5% à 8,5%) qui sont largement supérieurs à ceux des autres partenaires techniques et financiers du secteur (inférieurs à 6 %).

4.3 Leçons tirées de l'expérience de financement des projets d'approvisionnement en eau potable par la BOAD

54. Les leçons tirées de l'expérience de la BOAD dans le financement des projets d'eau potable portent à la fois sur la conception, la réalisation, l'exploitation et la gestion des projets.

4.3.1 Sur la conception des projets

55. Les projets d'AEP financés par la Banque répondent aux besoins des populations et comprennent généralement, pour le cas du milieu urbain, une composante «distribution» qui vise à favoriser l'accès des pauvres à l'eau potable. Ces projets, cofinancés en général avec d'autres bailleurs de fonds et quelquefois dans le cadre d'un partenariat public privé, sont mis en œuvre en tenant compte de la politique de la Banque dans le domaine de l'assainissement.

56. Il est nécessaire que ces projets comprennent un volet « éducation sanitaire et hygiène » en vue de faire prendre conscience à la population, de la nécessité d'un changement de comportement à l'égard de l'eau, en ne consommant que de l'eau potable issue des sources d'eau protégées et en observant des mesures d'hygiène individuelle, collective et d'assainissement du milieu.

57. En matière d'assainissement des eaux usées et excréta, la Banque n'a pas financé de projet. Elle s'est limitée au financement d'opérations de réalisation de latrines à travers des projets de développement rural et agricole. En outre, les projets d'AEP financés par la BOAD ne sont pas toujours accompagnés d'un volet assainissement alors qu'en général

plus de 80% de la quantité d'eau potable produite se transforme en eaux usées. D'où la nécessité d'intégrer dans les futurs projets d'AEP une composante « assainissement ».

4.3.2 Sur le plan opérationnel

58. Au plan opérationnel, les projets d'AEP financés par la Banque sont à décaissement relativement rapide. Concernant la supervision des projets, des efforts ont été consentis pour la participation de la Banque aux réunions de supervision conjointes avec les autres bailleurs de fonds.

59. La composante «appui institutionnel» de ces projets a permis d'une part, de renforcer les capacités (formations, équipements) des structures de l'administration et des sociétés d'eau et d'autre part, de réaliser des études sectorielles (schéma directeur de l'hydraulique urbaine, études tarifaires etc.).

60. Toutefois, dans la mise en œuvre, en ce qui concerne l'hydraulique villageoise, il est nécessaire d'impliquer les bénéficiaires au choix des sites de réalisation de points d'eau.

61. De plus, la mise en place d'un système de suivi évaluation opérationnel des projets d'AEPA est nécessaire en vue de relever les apports du projet et les changements intervenus au sein de la population bénéficiaire.

V- STRATEGIE D'INTERVENTION DE LA BOAD DANS LES SECTEURS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

5.1 Vision BOAD du développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement

5.1.1 Positionnement de la BOAD dans le développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement au sein des pays de l'UEMOA

62. La Vision 2020 et les orientations stratégiques à l'horizon 2013 du Plan stratégique 2009-2013 de la BOAD définissent clairement le positionnement de la BOAD prioritairement dans les segments du développement agricole et rural, des infrastructures et de l'environnement en ce qui concerne ses interventions dans le secteur non marchand.

63. Les actions à mettre en œuvre par la BOAD doivent soutenir les initiatives prises par les Etats Membres à travers leurs programmes d'actions pour la réalisation des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement. La Banque accordera la priorité aux projets de mobilisation des ressources en eau visant à résoudre les problèmes de pénurie d'eau et de construction des infrastructures d'eau potable et d'assainissement de base en milieu rural et périurbain qui enregistrent les plus faibles taux de couverture. Elle encouragera les politiques de maintenance préventive des équipements d'eau, l'entretien et la gestion des infrastructures aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, la surveillance et la détection des fuites sur les réseaux d'adduction d'eau. Le soutien aux initiatives privées en matière d'épuration des eaux usées et de gestion des déchets solides fera l'objet d'une attention particulière.

64. L'intervention de la BOAD sera guidée par le souci de contribuer efficacement aux efforts concertés des Etats et de leurs partenaires au développement dans le cadre d'une stratégie de cofinancement. A cet égard, sa participation aux réseaux de partenariats stratégiques créés pour promouvoir le dialogue et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs sera un moyen important par lequel la BOAD pourra s'assurer de l'adéquation de ses interventions.

65. Les promoteurs éligibles au financement de la Banque dans le cadre de sa stratégie d'intervention dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement sont les Etats et leurs démembrés, les sociétés publiques d'eau potable et d'assainissement et le secteur privé formel. Les financements seront destinés prioritairement à la mise en œuvre des programmes d'actions pour la réalisation des OMD en matière d'eau potable et d'assainissement, l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets solides.

66. La plupart des pays de l'Union disposent des documents de stratégies en matière d'eau potable et d'assainissement et mettent en œuvre avec l'appui des PTF les Plans d'Action Nationaux de GIRE (PAN-GIRE) prenant en compte leurs programmes d'actions pour la réalisation des OMD. La BOAD dans ses interventions futures utilisera les documents de stratégies comme base de dialogue avec les Etats membres afin de les encourager à définir et mettre en œuvre ces politiques. Elle accordera, à l'avenir, la priorité aux projets conformes aux politiques nationales de l'eau en vigueur, axées elles-mêmes sur la notion de gestion intégrée des ressources en eau.

67. L'accès des sociétés d'eau potable au crédit reste un handicap majeur à la mise en œuvre des politiques de desserte notamment des quartiers périurbains et des ménages à faibles revenus. L'intervention de la BOAD consistera en la recherche des ressources de financement spécifiques devant lui permettre d'améliorer ses conditions d'intervention dans le secteur de l'hydraulique urbaine, en adoptant un taux d'intérêt adapté aux capacités financières des sociétés d'eau et au caractère social de l'eau. Par ailleurs, dans la détermination du taux de rentabilité interne lors de l'évaluation des projets d'eau potable en milieu urbain, la Banque tiendra compte : (i) des bénéfices socio-économiques générés

par le projet dans d'autres secteurs tels que la santé et l'éducation ; (ii) du prix de revient de l'eau tenant compte de la subvention croisée ; et (iii) du coût d'opportunité du capital pour la BOAD. En outre, la Banque assurera le rôle de conseil pour améliorer la gestion de ses concours et contribuer à la réalisation de l'équilibre financier du secteur.

68. Il ressort de l'expérience tirée des opérations de la BOAD dans les Etats Membres, que les stratégies de développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement ont été axées sur l'exécution des projets d'alimentation en eau potable sans prendre suffisamment en compte l'assainissement des eaux usées, la protection de l'environnement et du cadre de vie des populations. La stratégie de la BOAD vise à corriger ces insuffisances. A cet effet, la Banque :

- (i) prendra en compte systématiquement le volet assainissement des eaux usées et des excréta dans tout projet d'adduction d'eau potable ;
- (ii) encouragera pour les projets financés par la BOAD, l'épuration des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles, essentielle pour la protection de l'environnement et de la santé ;
- (iii) soutiendra les projets de réutilisation des eaux usées pour les activités industrielles et agricoles qui s'y prêtent ;
- (iv) ne financera que les projets pour lesquels l'impact environnemental et social aura été suffisamment étudié et le coût des mesures d'accompagnement nécessaires intégré au coût total du projet, conformément à la politique de la BOAD ;
- (v) encouragera les pays à intégrer la gestion des déchets solides dans les plans nationaux d'action environnementale en vigueur.

69. La promotion de l'investissement privé dans les activités d'épuration des eaux usées domestiques et industrielles ainsi que la gestion des déchets solides, sera au cœur de l'innovation dans les interventions de la BOAD, à travers le financement direct des entreprises structurées et le Partenariat Public Privé (PPP) pour l'investissement dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement. La Banque facilitera la contribution apportée par le secteur privé et par les associations d'usagers au secteur de l'eau potable et de l'assainissement des Etats Membres.

70. La capacité d'intervention des parties prenantes reste très faible par rapport à l'importance des financements requis pour l'atteinte des OMD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement. A cet effet, la Banque favorisera : (i) la création d'organe de planification et de gestion de l'investissement à travers la société de patrimoine ; (ii) la mise en place d'Unité de Gestion de Projet (UGP) ou d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la conduite d'exécution des projets ; et (iii) le renforcement des capacités des structures existantes en planification et en gestion de l'investissement.

71. L'ampleur des besoins à satisfaire appelle à développer des mécanismes de cofinancement, de partage des risques et de montage financier innovent. La BOAD développera un rôle de relais, de plateforme ou d'agence d'exécution d'institutions partenaires et mettra en place un fonds dédié à l'eau potable et l'assainissement au sein de la Banque.

72. C'est autour de ces orientations que s'articule la stratégie d'intervention de la BOAD ; elle s'inscrit également dans un cadre élargi d'interventions qui visent le développement durable des pays de l'UEMOA et la réalisation des OMD, en favorisant l'accès des populations aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et en répondant aux enjeux de la gestion de l'espace rural et urbain ainsi que des ressources naturelles. Pour améliorer significativement les conditions de vie de ces populations, l'objectif majeur de la stratégie d'intervention de la BOAD est de contribuer à la réalisation des OMD dans les secteurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA.

5.1.2 Expression de la vision BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA

73. La Vision BOAD en matière d'intervention dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement de l'espace UEMOA est conforme à l'objectif global de la « vision ouest-africaine 2025 de l'eau », à savoir : « à l'horizon 2025, les ressources en eau sont gérées efficacement et effectivement, d'une manière environnementalement soutenable, de sorte que chaque personne de la région a accès à l'eau potable pour ses besoins élémentaires et dispose d'installations sanitaires salubres ». Cette vision est également conforme à la « vision africaine 2025 de l'eau ».

5.2 Orientations stratégiques à l'horizon 2013 pour le développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement dans l'espace UEMOA

74. Ces orientations correspondent pleinement aux objectifs du Plan Stratégique de la BOAD, qui prévoit de concentrer l'effort dans les domaines des infrastructures de base et de la gestion de l'environnement qui constituent des secteurs vitaux pour la réduction de la pauvreté et le développement durable.

5.2.1 Orientations stratégiques

- **Orientation stratégique 1** : Contribuer à l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement de base pour l'atteinte des OMD en la matière, en accordant la priorité aux projets conformes aux politiques axées sur la gestion intégrée des ressources en eau ;
- **Orientation stratégique 2** : Accompagner les initiatives des Etats et du secteur privé dans l'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des déchets solides ;
- **Orientation stratégique 3** : Mobiliser les ressources financières adaptées pour la mise en œuvre des programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ainsi que l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets solides.

5.2.2 Objectifs spécifiques

(1) Objectifs spécifiques rattachés à l'orientation stratégique 1

1. Contribuer au développement des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et urbain ;
2. Prendre en compte les aspects socio-économiques, techniques, institutionnels et environnementaux dans la mise en œuvre des projets d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;

(2) Objectifs spécifiques rattachés à l'orientation stratégique 2

3. Favoriser les programmes d'action contribuant à l'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi qu'à la gestion des déchets solides.
4. Promouvoir l'investissement privé dans les activités d'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des boues de vidange et des déchets solides.

(3) **Objectifs spécifiques rattachés à l'orientation stratégique 3**

5. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources financières en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;
6. Mettre en place au sein de la BOAD, un fonds dédié à l'eau potable et à l'assainissement.

5.2.3 Lignes d'actions

75. Aux orientations stratégiques et objectifs énumérés sont rattachées des lignes d'actions appropriées dont la mise en œuvre permettra d'atteindre l'objectif global visé. Ces lignes d'actions figurent dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Synthèse des propositions de stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA

Les propositions de stratégie d'intervention dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement		
Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Lignes d'actions
<p><u>Orientation stratégique 1</u></p> <p>Contribuer à l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement de base pour l'atteinte des OMD en la matière, en accordant la priorité aux projets conformes aux politiques axées sur la gestion intégrée des ressources en eau</p>	<p><u>Objectif spécifique 1</u></p> <p>Contribuer au développement des services d'eau potable et d'assainissement en milieux rural et urbain</p>	1. Améliorer la contribution et les conditions d'intervention de la Banque dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement en milieux rural et urbain.
		2. Encourager la desserte des populations des zones rurales par la mise en œuvre de programmes spécifiques d'hydraulique villageoise et par les raccordements aux réseaux urbains d'approvisionnement en eau potable dans la mesure du possible.
		3. Intensifier la mobilisation des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable des populations en milieux rural et urbain.
		4. Financer les programmes de réhabilitation et de renforcement des systèmes d'adduction d'eau potable pour la desserte des zones urbaines et particulièrement des quartiers périphériques.
		5. Favoriser la mise en place d'une politique de tarification et de raccordement au réseau pour l'amélioration du service d'approvisionnement en eau potable des ménages à faibles revenus.
		6. Susciter la création d'organe de planification et de gestion de l'investissement dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement à travers, entre autres, la société de patrimoine.
		7. Favoriser la mise en place d'organe opérationnel responsable du suivi et du contrôle de la qualité d'eau distribuée dans le réseau pour le compte des consommateurs.
		8. Encourager la réalisation de programmes spécifiques d'assainissement et prendre en compte les volets assainissement, information, éducation et communication dans tous les programmes d'approvisionnement en eau potable, en conformité avec les stratégies et le contexte institutionnel des Etats.
		9. Développer la synergie d'action entre les programmes de développement agricole, énergétique et de protection de l'environnement de la Banque et les programmes des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Tableau 2 : Synthèse des propositions de stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA

Les propositions de stratégie d'intervention dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement		
Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Lignes d'actions
<p><u>Orientation stratégique 1 (suite et fin)</u></p> <p>Contribuer à l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement de base pour l'atteinte des OMD en la matière, en accordant la priorité aux projets conformes aux politiques axées sur la gestion intégrée des ressources en eau</p>	<p><u>Objectif spécifique 2</u></p> <p>Prendre en compte les aspects socio-économiques, techniques, institutionnels et environnementaux dans la mise en œuvre des projets d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement</p>	10. Exiger les études d'impact environnemental et social dans tous les programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement préalablement à la mise en place du financement.
		11. Accorder la priorité aux projets conformes aux politiques nationales de l'eau axées sur la gestion intégrée des ressources en eau.
<p><u>Orientation stratégique 2</u></p> <p>Accompagner les initiatives des Etats et du secteur privé dans l'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des déchets solides</p>	<p><u>Objectif spécifique 3</u></p> <p>Favoriser les programmes d'action contribuant à l'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi qu'à la gestion des déchets solides</p>	12. Financer les projets d'épuration des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles ainsi que de gestion des déchets solides.
		13. Favoriser l'intégration de la gestion des eaux usées et excréta et la gestion des déchets solides dans les plans nationaux d'action environnementale.
	<p><u>Objectif spécifique 4</u></p> <p>Promouvoir l'investissement privé dans les activités d'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des boues de vidange et des déchets solides</p>	14. Encourager le partenariat public-privé dans la mise en œuvre des projets d'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que de gestion des déchets solides.
		15. Appuyer les collectivités locales pour la prise en charge des activités d'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des boues de vidange et des déchets solides, en conformité avec les stratégies et le contexte institutionnel des Etats.
		16. Soutenir le secteur privé dans la réalisation des investissements contribuant à l'amélioration de l'assainissement des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des boues de vidange et des déchets solides.

Tableau 2 : Synthèse des propositions de stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA

Les propositions de stratégie d'intervention dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement		
Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Lignes d'actions
<p><u>Orientation stratégique 3</u></p> <p>Mobiliser les ressources financières adaptées pour la mise en œuvre des programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement</p>	<p><u>Objectif spécifique 5</u></p> <p>Définir les conditions d'intervention dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et mobiliser les ressources financières adaptées.</p>	<p>17. Développer des synergies avec les initiatives et fonds régionaux et internationaux existants dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.</p>
		<p>18. Définir et appliquer les modalités de mobilisation des ressources financières</p>
	<p><u>Objectif spécifique 6</u></p> <p>Mettre en place au sein de la BOAD un fonds dédié à l'eau potable et l'assainissement.</p>	<p>19. Entreprendre une étude préalable pour la mise en place d'un fonds dédié à l'eau potable et l'assainissement et faire adopter les textes constitutifs dudit fonds.</p>
		<p>20. Organiser une table ronde pour la dotation initiale et le lancement du fonds.</p>

5.2.4 Points d'application

76. Les points d'application des financements de la BOAD comprennent les investissements structurants dans l'alimentation en eau potable et l'assainissement des communautés de base et seront déclinés selon les priorités suivantes :

- a. **Infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement** : ouvrages et équipements de captage, de traitement et de distribution d'eau ; installations de collecte, d'évacuation des eaux usées et des excréta ; stations de traitement des boues de vidange, stations d'épuration des eaux usées domestiques, agricoles et industrielles, ouvrages et équipements de collecte, de traitement et d'élimination des déchets solides ; appui aux études d'impact social et environnemental ; mesures d'accompagnement (recherche-action, renforcement des capacités, communication, coordination, suivi-évaluation, etc.) ;
- b. **financement de l'investissement privé dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement** : sociétés de fabrication et/ou de montage de matériels et d'équipements d'adduction d'eau (pompes électriques et manuelles, tuyauteries et accessoires de réseau, installations d'énergie solaire, etc.) en partenariat avec des fabricants de référence, promoteurs de systèmes innovants d'épuration des eaux usées et des déchets solides, sociétés de construction des ouvrages d'épuration des eaux usées industrielles ;
- c. **Amélioration de l'environnement de la gestion de l'hydraulique rurale, de l'assainissement de base et de la gestion des déchets solides** (subvention aux ménages et microcrédit aux secteurs associatifs et de l'artisanat).
- d. **Renforcement des capacités et appui aux acteurs des secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement** (structures administratives impliquées, collectivités locales, sociétés d'exploitation et de gestion d'eau, sociétés de services d'eau, associations des usagers et artisans).

VI-CADRAGE FINANCIER

77. Le cadrage financier de la stratégie se fonde d'une part sur l'historique des interventions de la Banque dans le secteur de l'eau potable et d'autre part sur le plan stratégique de la BOAD 2009-2013.

78. Au 31 décembre 2009, les engagements cumulés de la Banque se montent à 1 435 milliards en faveur des économies des Etats dont 88 milliards pour le secteur de l'eau potable soit environ 6% des engagements cumulés.

79. Le cadrage financier du Plan stratégique de la BOAD 2009-2013 (Scénario volontariste) prévoit les engagements prévisionnels ci-après pour le secteur de l'eau potable.

	2010	2011	2012	2013
Engagements Prévisionnels - 2010-2013- (milliards F CFA)	25	25	25	25

80. Le cadrage financier de la stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement a été défini à partir des engagements prévisionnels au titre des secteurs et présenté dans les scénarii ci-dessous:

- (i). **Scénario de base :** Engagement de 100 milliards de FCFA sur la période 2010-2013, soit 8% des engagements prévisionnels totaux de la Banque sur la période. Ces engagements couvrent 5% environ du coût total estimé à 2000 milliards F CFA de l'ensemble des besoins en investissement dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des Etats de l'UEMOA pour l'atteinte des OMD dans lesdits secteurs. La contribution de la Banque permettra en 2013, l'accès à l'eau potable à 4 millions de personnes et l'accès à l'assainissement de base à 3 millions de personnes dans l'espace UEMOA.
- (ii). **Scénario volontariste (doublement des interventions) :** Engagement de 200 milliards de FCFA sur la période 2010-2013, soit 16% des engagements prévisionnels totaux de la Banque sur la période. Ces engagements couvrent 10% environ du coût total estimé à 2000 milliards de FCFA de l'ensemble des besoins en investissement dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des Etats de l'UEMOA pour l'atteinte des OMD dans lesdits secteurs. La contribution de la Banque permettra en 2013, l'accès à l'eau potable à 8 millions de personnes et l'accès à l'assainissement de base à 6 millions de personnes dans l'espace UEMOA.

81. En résumé, on peut retenir que l'opérationnalisation de la stratégie sera basée sur une augmentation substantielle des interventions de la BOAD en termes de financement alloué aux secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Dans ce sens, la planification des interventions de la Banque dans lesdits secteurs dans une première phase 2010-2013 conformément au plan stratégique montre deux scénarii : (i) un scénario de base avec des engagements de 25 milliards par an, soit un total de 100 milliards pour la période 2010-2013 qui permettront de couvrir 4 millions de personnes en

eau potable et 3 millions de personnes en assainissement de base ; (ii) un scénario volontariste avec des engagements de 50 milliards par an, soit un total de 200 milliards sur la période qui permettront de couvrir 8 millions de personnes en eau potable et 6 millions de personnes en assainissement de base.

82. Compte tenu de l'importance des ressources à mobiliser surtout pour le financement des projets d'assainissement et plus particulièrement des projets d'assainissement des eaux usées, la BOAD s'orientera vers le financement parallèle ou conjoint en complémentarité avec la BAD et d'autres bailleurs de fonds.

VII. CONCLUSION

22. La stratégie d'intervention de la BOAD dans les secteurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA a pour objectif majeur de contribuer à la réalisation des OMD dans lesdits secteurs.
23. Cette stratégie s'articule autour des objectifs prioritaires ci-après : (i) améliorer la contribution et les conditions d'intervention de la Banque dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural et urbain ; (ii) accompagner les initiatives des Etats et du secteur privé dans l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets solides ; (iii) accorder la priorité aux projets conformes aux politiques nationales de l'eau axées sur la gestion intégrée des ressources en eau ; (iv) mettre en place au sein de la BOAD, un fonds dédié à l'eau potable et à l'assainissement.
24. Par ailleurs, cette stratégie est en synergie avec d'autres initiatives en faveur du développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement notamment, l'Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAER), la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), le Programme Eau et Assainissement du NEPAD, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
25. Elle s'insère dans le Plan d'Action Régional de l'Afrique de l'Ouest de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de la CEDEAO (PAR-GIRE/AO) et dans les programmes des politiques sectorielles développés par les Etats membres de l'Union. En outre, elle découle du plan stratégique de la BOAD (2009-2013).
26. Pour opérationnaliser la stratégie, des engagements de 25 à 50 milliards de FCFA par an seront faits en termes de financement de projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur la période 2010-2013. Ces engagements de la Banque permettront de couvrir respectivement 4 à 8 millions de personnes en eau potable ainsi que 3 à 6 millions de personnes en assainissement de base dans l'espace UEMOA.
27. Compte tenu de l'importance des ressources à mobiliser surtout pour le financement des projets d'assainissement et plus particulièrement des projets d'assainissement des eaux usées, la BOAD s'orientera vers le financement parallèle ou conjoint en complémentarité avec la BAD et d'autres bailleurs de fonds.

VIII. REFERENCES

1. Bénin : *Politique nationale de l'eau, Ministère de l'Energie et de l'Eau, octobre 2008.*
2. Bénin : *Vision nationale de l'eau en l'an 2025 - rapport de synthèse - Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, décembre 1999.*
3. Bénin : *Vision eau 2025 - Document final – janvier 2000.*
4. Bénin : *Appui à la gestion des ressources en eau du Bénin - Etat des lieux du cadre juridique et institutionnel du secteur de l'eau - Ministère des Mines, de l'énergie et de l'Hydraulique, janvier 2004.*
5. Bénin: *Etude des systèmes de gestion/utilisation de l'eau et définition des actions prioritaires de valorisation locale des ressources en eau dans une approche GIRE au Bénin, volume 1 - Etat des lieux de la gestion des ressources en eau du Bénin. - Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, octobre 2006.*
6. Bénin: *Etude des systèmes de gestion/utilisation de l'eau et définition des actions prioritaires de valorisation locale des ressources en eau dans une approche GIRE au Bénin, volume 2 - Propositions d'actions pilotes de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau - Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, septembre 2006.*
7. Bénin : *Stratégie nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural du Bénin 2005-2015, Ministère des Mines, de l'énergie et de l'Hydraulique, janvier 2005.*
8. Bénin : *Stratégie nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain du Bénin, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, janvier 2007.*
9. Bénin : *Stratégie nationale de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain du Bénin, Ministère des Mines, de l'énergie et de l'Hydraulique, novembre 2007.*
10. Burkina Faso : *Politique et stratégies en matière d'eau, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, juillet 1998.*
11. Burkina Faso : *Fiches d'action du plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE), première phase (2003-2008), Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mars 2003.*
12. Burkina Faso : *Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA 2015)- Document de programme - Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, novembre 2006.*
13. Côte d'Ivoire : *La Côte d'Ivoire sur le chemin de la GIRE - feuille de route 2007-2015 – Ministère de l'Environnement, des eaux et Forêts, mai 2007.*
14. Côte d'Ivoire : *Plan stratégique de développement du secteur de l'hydraulique humaine 2009-2013, Ministère des Infrastructures Economiques, décembre 2008.*
15. Côte d'Ivoire : *Document de stratégie de développement et d'entretien des infrastructures d'hydraulique humaine, Ministère des Infrastructures Economiques, octobre 2009.*
16. Mali : *Politique nationale de l'eau, Ministère des Mines et de l'Energie, février 2006.*

17. Mali : *Plan national d'accès à l'eau potable 2004-2015, Ministère des Mines et de l'Energie, juillet 2004.*
18. Mali : *Programme sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA), Présentation et état d'avancement, Ministère des Mines et de l'Energie, juillet 2009.*
19. Niger : *Politique et stratégies pour l'eau et l'assainissement, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, avril 1999.*
20. Niger : *Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, juin 1999.*
21. Niger : *Stratégie de Développement Rural (SDR) - Plan d'action – Comité Interministériel de pilotage de la SDR, octobre 2006.*
22. Niger : *Première revue conjointe Ministère de l'Hydraulique et Partenaires Techniques et Financiers – Situation hydraulique nationale – Ministère de l'Hydraulique, juin 2008.*
23. Niger : *Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA), Ministère de l'Hydraulique, juin 2009.*
24. Sénégal : *Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu, urbain et rural, Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Ministère de la Prévention, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement, Ministère du Plan et du Développement Durable, Ministère de l'Economie et des Finances, juin 2005.*
25. Sénégal : *Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) – Revue annuelle conjointe 2009, Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique Urbaine, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement, Ministère de l'Hydraulique Rurale et du Réseau Hydrographique National, avril 2009.*
26. Togo : *Politique et stratégies pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Togo, volume 2/3, propositions de politique et de stratégies – Plan d'actions- PNUD, ONU/DAES, FAO, juin 2005.*
27. Togo : *Politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain, Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, juillet 2006.*
28. Togo : *Rapport de synthèse : Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), Ministère des mines, de l'Energie et de l'Eau, août 2009.*
29. Banque Africaine de Développement (BAD) : *Politique des Gestion Intégrée des Ressources en Eau, avril 2000.*
30. Banque Africaine de Développement (BAD) : *5th world water forum, Turkey Istanbul – African regional paper – janvier 2009.*
31. Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) : *Plan stratégique 2009-2013, septembre 2008.*
32. CEDEAO : *Conférence Ouest-Africaine sur les plans d'action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau – Plan d'Action de GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PARE-GIRE/AO) – octobre 2003.*

33. Commission Economique pour l'Afrique, Union Africaine, Banque Africaine de Développement : *Africa water vision 2025*.
34. Union Africaine (UA) : *Engagements de Sharm El-Sheikh des Chefs d'Etat pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique, 1^{er} juillet 2008*.
35. Union Africaine (UA): *Report on the implementation of the Sharm El-Sheikh commitments on water and sanitation, juillet 2009*.
36. Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO): *Observatoire Régional de l'Eau en Afrique de l'Ouest – Développement du document de programme – Rapport final – décembre 2006*.
37. PNUD, PEA, Banque Mondiale, BAD, ... : *L'Afrique et les ODM sur l'eau et l'assainissement – Un état des lieux dans seize pays africains -, décembre 2006*.
38. UNICEF / OMS : *Atteindre les OMD en matière d'eau potable et d'assainissement – Evaluation des progrès à mi-parcours -, 2004*.
39. UNICEF / OMS : *Progrès en matière d'eau potable et d'assainissement -, 2008*.
40. WHO / UNICEF : *Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation – Coverage Estimates Improved Drinking Water ; Coverage Estimates Improved Sanitation – Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinea-Bissau, Mali, Niger, Senegal, Togo, juillet 2008*.
41. UEMOA: *Etude sur la maîtrise de l'eau : gestion des ressources en eau partagées – Stratégie communautaire de gestion des ressources en eau, volumes 1 et 2 – Sirade, novembre 2000*.

LISTE DES ANNEXES

1. Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
2. Contribution de l'approvisionnement en eau potable et des systèmes d'assainissement améliorés à l'atteinte des OMD
3. Déclaration de Ouagadougou sur la GIRE
4. Vision africaine 2025 de l'eau
5. Déclaration d'eThekwini sur l'assainissement
6. Engagements de Sharm El-Sheikh pour accélérer les objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique
7. Taux de couverture en eau de boisson salubre et en assainissement de base par régions du monde, en Afrique subtropicale et dans l'espace UEMOA
8. Besoins en investissement dans les pays de l'UEMOA pour la période 2010-2015 dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement

OBJECTIFS ET CIBLES DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et en tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants

Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.
- Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des PPTTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.
- Cible 14 : Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).
- Cible 15 : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.
- Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.
- Cible 17 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.
- Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.

Encadré 4

Contribution de l'approvisionnement en eau potable et des systèmes d'assainissement améliorés à l'atteinte des OMD

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

- La sécurité des moyens d'existence d'un foyer est tributaire de la santé de ses membres ; les adultes malades ou qui doivent s'occuper d'enfants malades sont moins productifs.
- Les maladies causées par une eau insalubre et un assainissement inadéquat entraînent des coûts élevés par rapport aux revenus des pauvres.
- Des individus en bonne santé assimilent mieux les nutriments contenus dans la nourriture que ceux qui souffrent de maladies hydriques, comme les infestations d'helminthes, qui privent leur hôte de ses calories.
- Le temps perdu à aller chercher de l'eau et les problèmes de santé contribuent à la pauvreté et à une moindre sécurité alimentaire.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

- Des enfants en meilleure santé et exempts de la corvée d'eau vont à l'école plus souvent, en particulier les filles.
- Des installations d'assainissement séparées pour les filles et les garçons à l'école encouragent les filles à rester à l'école, notamment lorsqu'elles entrent dans l'adolescence.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Le temps gagné, une meilleure santé et la réduction du travail résultant de services d'approvisionnement en eau amélioré donnent aux femmes la possibilité de se livrer à des activités productives, de s'instruire et de se divertir.
- Une source d'approvisionnement en eau et des installations d'assainissement à proximité de chez elles réduisent les risques encourus par les femmes et les filles en allant chercher de l'eau ou un endroit à l'abri des regards.

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants

- L'assainissement et l'approvisionnement en eau amélioré réduisent la morbidité et la mortalité juvéno-infantiles.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

- L'accessibilité d'une source d'approvisionnement en eau réduit les efforts physiques et les problèmes de santé associés au portage de l'eau et, par conséquent, les risques de mortalité maternelle.
- L'eau salubre et l'assainissement de base sont indispensables dans les centres de santé pour que les règles de l'hygiène soient respectées après un accouchement.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

- L'eau salubre et l'assainissement de base contribuent à prévenir des maladies hydriques, notamment les maladies diarrhéiques, la schistosomiase, la filariose, le trachome et les helminthes.
- La fiabilité de l'approvisionnement et une meilleure gestion de l'eau dans les établissements humains réduisent les risques de transmission du paludisme et de la dengue.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

- Le traitement et l'évacuation adéquats des eaux usées permettent de mieux préserver les écosystèmes et de réduire la pression exercée sur des ressources d'eau douce limitées.
- L'exploitation prudente des ressources en eau évite de polluer la nappe phréatique et contribue à minimiser le coût du traitement de l'eau.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- Les programmes et les partenariats pour le développement doivent reconnaître le rôle fondamental de l'eau potable et de l'assainissement de base pour le progrès économique et social.

Encadré 5**Extraits de la « Déclaration de Ouagadougou sur la GIRE »**

Nous, Ministres et Chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence ouest-africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau, tenue à Ouagadougou du 3 au 5 mars 1998, après avoir examiné les différents aspects de la gestion actuelle des ressources en eau dans nos pays, [...]

Reconnaissant que nos pays sont confrontés à divers problèmes de l'eau qui s'aggravent d'année en année et aboutissent à des situations préjudiciables à leur développement économique et social : pénurie d'eau, maladies hydriques, inondations, etc. ;

Reconnaissant que les causes principales de ces problèmes sont : la forte croissance démographique, la pauvreté, la sécheresse et la désertification, la gestion sectorielle des ressources en eau, etc. ;

Reconnaissant que la résolution des problèmes aussi vastes passe nécessairement par une gestion intégrée des ressources en eau, un plan d'action pour le secteur de l'eau, et une action concertée des pays africains selon les principes directeurs de gestion des ressources en eau consignés dans le document « Action 21 », issu de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio ;

Soulignant l'insuffisance de suivi de la mise en œuvre de plusieurs déclarations déjà faites sur la gestion de nos ressources en eau ;

Convaincus que la gestion intégrée de nos ressources en eau est un facteur important de développement durable de nos pays ;

Exhortons nos gouvernements à :

- mettre en œuvre dans nos pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
- créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
- créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
- élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Exprimons notre reconnaissance aux partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale pour les efforts déjà consentis au profit de nos peuples dans leurs luttes quotidiennes pour le bien-être ;

Sollicitons les partenaires au développement pour un appui technique et financier à la hauteur des enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau, notamment la connaissance, et la maîtrise des ressources, la mise en place d'une coopération régionale et d'un partenariat sur l'eau.

Décidons la création d'un comité de suivi au niveau ministériel chargé de rendre opérationnelles les recommandations issues de la conférence de Ouagadougou, et mandatons le Gouvernement du Burkina Faso en vue de prendre les initiatives pour la première convocation dudit comité de suivi.

Mandatons le gouvernement du Burkina Faso pour présenter la présente déclaration ainsi que les conclusions des travaux de la conférence ouest-africaine sur la gestion intégrée de nos ressources en eau à la conférence internationale « *Eau et Développement durable* » de Paris.

Encadré 6**Extraits de la « Vision africaine 2025 de l'eau »**

La vision partagée est pour :

UNE AFRIQUE OU IL EXISTE UNE UTILISATION ET UNE GESTION EQUITABLE ET DURABLE DES RESSOURCES EN EAU POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE, LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE, LA COOPERATION REGIONALE ET L'ENVIRONNEMENT.

Les résultats attendus :

1. Il y a un accès durable à une alimentation en eau potable et à un assainissement adéquat pour satisfaire les besoins de base pour tous ;
2. Il y a de l'eau suffisante pour la sécurité alimentaire et énergétique ;
3. Il y a de l'eau en quantité et en qualité pour conserver de façon durable les écosystèmes et la biodiversité ;
4. Les institutions en charge des ressources en eau ont été reformées pour créer un environnement propice à la gestion efficace et intégrée de l'eau dans les bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers, y compris la gestion à l'échelon compétent le plus bas ;
5. Les bassins hydrographiques servent de base à la coopération et au développement au niveau régional, et constituent un capital naturel pour tous, à l'intérieur des bassins ;
6. Il existe un nombre suffisant de professionnels motivés et hautement qualifiés dans le secteur de l'eau ;
7. Il existe un système efficace et financièrement durable, pour la collecte, l'évaluation et la diffusion des données des bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers ;
8. Il existe des stratégies efficaces et durables pour résoudre les problèmes des ressources en eau d'ordre naturel ou liés aux activités humaines, y compris la variabilité et le changement de climat ;
9. L'eau est financée et vendue afin de promouvoir dans sa gestion, l'équité, l'efficacité et la durabilité ;
10. Il existe une volonté politique, une sensibilisation des populations et un engagement total pour la gestion durable des ressources en eau, y compris la prise en compte de l'aspect genre et la responsabilisation de la jeunesse ainsi que l'utilisation de l'approche participative.

Encadré 7

Déclaration d'eThekwini sur l'assainissement

Nous, Ministres et Chefs de délégations responsables de l'assainissement et de l'hygiène de 32 pays africains, ensemble avec les représentants de la société civile, les partenaires au développement et le secteur privé, sous les auspices du Conseil des Ministres Africain de l'Eau (CMAE) et des autres hôtes d'AfricaSan à la seconde Conférence Africaine sur l'Hygiène et l'Assainissement à Durban, Afrique du Sud, du 18 au 20 février 2008 :

- Reconnaissant que approximativement 589 millions de personnes, soit plus de 60% de la population d'Afrique, n'ont pas accès à un assainissement adéquat ;
- Soucieux qu'environ un (01) million d'Africains meurent chaque année de maladies en rapport avec l'assainissement, l'hygiène et l'eau potable, et que l'amélioration de l'assainissement réduit les maladies et améliore le développement économique familial et national ;
- Accueillant l'année internationale de l'assainissement 2008 qui vise à renforcer l'importance de l'assainissement et attirer l'attention sur le fait que l'assainissement est critique pour le développement économique et la réduction de la pauvreté ;
- Observant que les coûts conjugués d'ordre humain, social, sanitaire, environnemental liés à un assainissement inadéquat constituent la charge économique la plus importante dans les économies africaines ;
- Reconnaissant que l'accès durable à l'assainissement est l'un des OMDs, et que beaucoup de gouvernements ont fixé leurs propres objectifs à la fois pour l'assainissement et l'hygiène ;
- Reconnaissant que le CMAE s'est engagé à conduire l'Afrique vers l'atteinte des OMDs ;

Nous engageons par la présente, à suivre les « engagements de eThekwini sur l'assainissement » ci-après :

1. Porter à l'attention de l'Union Africaine à son sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de 2008, les messages, résultats et engagements de AfricaSan pour améliorer le niveau de l'assainissement et de l'hygiène sur le continent ;
2. Appuyer le leadership du CMAE à suivre la mise en œuvre de la déclaration de eThekwini et préparer un rapport détaillé sur les progrès à mi-2010, lorsque le CMAE abritera la prochaine assise de AfricaSan prévue pour 2010;
3. Elaborer, revoir, actualiser et adopter les politiques nationales d'assainissement et d'hygiène durant les 12 mois d'AfricaSan 2008 ; élaborer un plan national pour accélérer les progrès afin d'atteindre les OMDs en 2015, et prendre le recul nécessaire pour s'assurer que les programmes nationaux d'assainissement sont en voie d'atteindre ces objectifs ;
4. Augmenter le niveau de l'assainissement et de l'hygiène dans les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) et autre stratégie appropriée ;

5. S'assurer qu'une institution principale, responsable prenne la conduite claire du portefeuille national de l'assainissement ; mettre en place un organe de coordination avec une responsabilité spécifique pour l'assainissement et l'hygiène, impliquant toutes les parties prenantes, incluant et non limité à celles qui sont responsables des finances, de la santé, de l'eau, de l'éducation, du genre et des collectivités locales ;
6. Elaborer un budget spécifique du secteur public d'allocations pour les programmes d'assainissement et d'hygiène. Notre souhait est que ces allocations soient au minimum 0,5% du PIB pour l'assainissement et l'hygiène ;
7. Utiliser les approches efficaces et durables, telles que les initiatives familiales et communautaires, le marketing pour le changement de comportement, les programmes d'éducation, et la préservation de l'environnement qui auront un impact spécifique sur les pauvres, les femmes, les enfants, la jeunesse et les démunis ;
8. Développer et mettre en œuvre les informations sur l'assainissement, les systèmes de contrôle et les outils pour suivre les progrès aux niveaux national et local et de travailler avec les structures aux niveaux continental et national pour produire des rapports régionaux réguliers sur l'état de l'assainissement en Afrique, le premier devant être publié à mi-2010 ;
9. Reconnaître les aspects genre et la jeunesse pour la mise en œuvre de l'assainissement et de l'hygiène, et impliquer les femmes à tous les niveaux de prise de décision de sorte que la politique, la stratégie et la pratique reflètent les approches genres sensibles à l'assainissement et l'hygiène ;
10. Augmenter et renforcer la capacité de mise en œuvre de l'assainissement et l'hygiène, y compris la recherche et le développement, et l'échange des supports des connaissances et le développement du partenariat ;
11. Porter une attention particulière aux pays ou zones qui sortent d'un conflit ou de catastrophes naturelles.

Nous lançons un vibrant appel :

1. Aux banques de développement, aux agences extérieures d'appui et aux secteurs privés, pour augmenter leur appui à nos efforts, fournir l'assistance financière et technique pour la promotion de l'assainissement et de l'hygiène et augmenter l'aide pour la coopération en Afrique ;
2. A l'Union Africaine, pour supporter AfricaSan 2008 et ses opérations à venir, pour reconnaître la présente déclaration et fournir le leadership et le support pratique pour la mise en œuvre de ces engagements ;
3. Aux acteurs régionaux et nationaux pour mettre à profit les opportunités fournies par l'Année Internationale des Nations Unies pour l'Assainissement 2008, afin de se surpasser dans les efforts pour l'assainissement et l'hygiène.

Encadré 8

Engagements de Sharm El-Sheikh pour accélérer les objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique

NOUS, chefs d'État et gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion de la onzième session ordinaire de notre Conférence à Sharm El-Sheikh, République arabe d'Égypte, du 30 juin au 1^{er} juillet 2008,

Reconnaissant l'importance de l'eau et de l'assainissement pour le développement social, économique et environnemental de nos pays et de notre continent ; [...]

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

(a) **Accroître** nos efforts pour la mise en application de nos dernières déclarations relatives à l'eau et à l'assainissement;

(b) **Relever** le niveau de l'assainissement en comblant les lacunes dans le contexte de la Déclaration ministérielle d'eThekwini de 2008 sur l'assainissement en Afrique adoptée par le CMAE ;

(c) **Aborder** les questions de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture pour la sécurité alimentaire conformément à la Déclaration et aux conclusions ministérielles de la première Semaine africaine de l'eau.

Et en particulier à :

(d) **Développer et/ou mettre à jour** les politiques nationales de gestion de l'eau, les cadres et les programmes de réglementation, et à préparer les stratégies et les plans d'action nationaux pour atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement au cours des sept (7) années à venir ;

(e) **Créer** un environnement propice permettant d'accroître l'engagement efficace des collectivités locales et du secteur privé ;

(f) **Garantir** l'utilisation équitable et durable des ressources en eau nationales et partagées en Afrique, et promouvoir leurs gestions intégrées et leurs développements;

(g) **Renforcer** la capacité des ressources institutionnelles et humaines à tous les niveaux, y compris au niveau de l'administration locale décentralisée pour la mise en œuvre des programmes, améliorer l'information et la gestion des connaissances ainsi que le renforcement du suivi et de l'évaluation ;

(h) **Mettre en place** des mesures d'adaptation visant à améliorer la résilience de nos pays face à la menace croissante du changement climatique, à nos ressources en eau et à notre capacité à atteindre les cibles de l'eau et de l'assainissement ;

(i) **Accroître de manière significative** les ressources financières nationales allouées à la mise en œuvre des activités nationales et régionales de développement de l'eau et de l'assainissement et **inviter** les ministres responsables de l'eau et des finances à élaborer des plans d'investissement appropriés ;

(j) **Développer** des instruments et des marchés financiers locaux pour des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ;

(k) **Mobiliser** le financement des donateurs et d'autres sources pour des initiatives relatives à l'eau et à l'assainissement notamment les projets nationaux et les Initiatives rurales pour l'eau et l'assainissement, le Fonds africain de l'eau ; le Programme de l'eau pour villes africaines et le Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, selon les engagements pris dans les Initiatives du G8 sur l'eau et l'assainissement ;

(l) **Promouvoir** l'engagement efficace de la société civile africaine et la participation publique aux activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement ;

(m) **Promouvoir** une programmation qui traite du rôle et des intérêts de la jeunesse et des femmes, étant donné que le fardeau d'une eau de mauvaise qualité et d'une mauvaise l'hygiène pèse très lourdement sur les femmes et les enfants ;

(n) **Renforcer** le CMAE en tant que mécanisme régional essentiel, et d'autres parties prenantes régionales appropriées, pour promouvoir la coopération sur l'eau et l'assainissement ;

(o) **Renforcer** l'initiative du CMAE sur la gestion durable des ressources en eau pour mettre en œuvre sa feuille de route pour la Commission africaine des eaux souterraines ;

(p) **Renforcer** le partenariat à tous les niveaux dans nos pays et entre les Communautés économiques régionales ainsi qu'avec les agences internationales de développement et promouvoir les partenariats public-privés afin d'engager promptement les actions permettant d'atteindre les OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement sur notre continent ;

(q) **Inviter** le CMAE à rendre compte annuellement du progrès accompli dans la mise en œuvre de notre engagement concernant l'eau et l'assainissement avec l'appui des partenaires régionaux, et de soumettre ces rapports à notre examen ;

(r) **Inviter** les ministres africains responsables de l'eau et des finances, en collaboration avec la Banque africaine de développement et les partenaires du développement, à tenir une réunion des ministres de l'eau et des finances pour élaborer des politiques de financement appropriées ;

(s) **Inviter** les Communautés économiques régionales et les Organisations des bassins fluviaux et des lacs à engager des dialogues régionaux sur le changement climatique et ses impacts sur le secteur de l'eau dans le but d'adopter des mesures d'adaptation appropriées;

(t) **Inviter** le G8 à réaffirmer lors de son prochain sommet au Japon, son engagement à mettre intégralement en application les initiatives du G8 sur l'eau en Afrique, notamment le plan d'Évian 2003 sur l'eau, pour accélérer la mise en œuvre de leur engagement dans le secteur de l'assainissement et pour entretenir un partenariat renforcé avec les États membres de l'UA, à travers le CMAE, afin de réaliser les OMD concernant l'eau et l'assainissement.

**TAUX DE COUVERTURE EN EAU DE BOISSON SALUBRE ET EN ASSAINISSEMENT DE BASE PAR REGIONS DU MONDE, EN AFRIQUE
SUBTROPICALE ET DANS L'ESPACE UEMOA**

	1990				2006			
	Population totale (millions) en 1990	Population ayant accès à l'eau potable	Population qui n'a pas accès à l'eau potable	Couverture %	Population totale (millions) en 2006	Population ayant accès à l'eau potable	Population qui n'a pas accès à l'eau potable	Couverture %
Urbain	145	119	26	82	284	230	54	81
Rural	374	131	243	35	504	232	272	46
Total	519	254	265	49	788	457	331	58

Tab. 3 : Couverture en eau de boisson salubre en Afrique subsaharienne : données 1990 et 2006 (Source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, 2008).

	1990				2006			
	Population totale (millions) en 1990	Population ayant accès à l'assainissement	Population qui n'a pas accès à l'assainissement	Couverture %	Population totale (millions) en 2006	Population ayant accès à l'assainissement	Population qui n'a pas accès à l'assainissement	Couverture %
Urbain	145	58	87	40	284	119	165	42
Rural	374	75	299	20	504	121	383	24
Total	519	135	384	26	788	244	544	31

Tab. 4 : Couverture en assainissement de base en Afrique subsaharienne : données 1990 et 2006 (source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, 2008).

**TAUX DE COUVERTURE EN EAU DE BOISSON SALUBRE ET EN ASSAINISSEMENT DE BASE PAR REGIONS DU MONDE, EN AFRIQUE
SUBTROPICALE ET DANS L'ESPACE UEMOA**

	1990				2006			
	Population totale (millions) en 1990	Population ayant accès à l'eau potable	Population qui n'a pas accès à l'eau potable	Couverture %	Population totale (millions) en 2006	Population ayant accès à l'eau potable	Population qui n'a pas accès à l'eau potable	Couverture %
Urbain	15,5	11,2	4,3	72	29,0	24,4	4,6	84
Rural	39,7	17,1	22,6	43	58,9	31,8	27,1	54
Total	55,2	28,7	26,5	52	87,9	56,3	31,6	64

Tab. 5 : Couverture en eau de boisson salubre dans l'espace UEMOA : données 1990 et 2006 (Source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, 2008).

	1990				2006			
	Population totale (millions) en 1990	Population ayant accès à l'assainissement	Population qui n'a pas accès à l'assainissement	Couverture %	Population totale (millions) en 2006	Population ayant accès à l'assainissement	Population qui n'a pas accès à l'assainissement	Couverture %
Urbain	15,5	6,0	9,5	39	29,0	13,1	15,9	45
Rural	39,7	3,6	36,1	9	58,9	7,1	51,8	12
Total	55,2	9,4	45,8	17	87,9	21,1	66,8	24

Tab. 6 : Couverture en assainissement de base dans l'espace UEMOA : données 1990 et 2006 (source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, 2008).

TAUX DE COUVERTURE EN EAU DE BOISSON SALUBRE ET EN ASSAINISSEMENT DE BASE PAR REGIONS DU MONDE, EN AFRIQUE SUBTROPICALE ET DANS L'ESPACE UEMOA

Régions)	Taux de couverture (%)			
	Eau de boisson salubre		Assainissement de base	
	1990	2006	1990	2006
Afrique subsaharienne	49	58	26	31
Afrique du Nord	88	92	62	76
Amérique latine et Caraïbes	84	92	68	79
Asie occidentale	86	90	79	84
Asie orientale	68	88	48	65
Asie du Sud	74	87	21	33
Asie du Sud-Est	73	86	50	67
Monde entier	77	87	54	62

Tab. 7 : Couverture en eau de boisson salubre et en assainissement de base par région : données 1990 et 2006. (Source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, 2008).

**TAUX DE COUVERTURE EN EAU DE BOISSON SALUBRE ET EN ASSAINISSEMENT DE BASE PAR REGIONS DU MONDE, EN AFRIQUE
SUBTROPICALE ET DANS L'ESPACE UEMOA**

Années	Populations* (millions)	Taux de couverture (%)**		Populations couvertes (millions)		Observations
		Eau de boisson salubre	Assainissement de base	Eau de boisson salubre	Assainissement de base	
1990	55	52	17	29	9	Source : PCS OMS/UNICEF
2006	88	64	24	56	21	Source : PCS OMS/UNICEF
2010	99	69	40	68	40	Données estimées (voir remarques)
2013	108	73	51	79	55	Données estimées (voir remarques)
2015	115	76	59	87	68	Données estimées (voir remarques)

Remarques

* Les populations de 2010 à 2015 ont été estimées sur la base d'un taux de croissance de 3% observé entre 1990 et 2006.

** Les taux de couverture de 2015 ont été déterminés par rapport aux OMD (réduire de moitié entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population non couverte). Les taux de couverture de 2010 et 2013 ont été estimés sur la base d'une croissance linéaire entre 2006 et 2015.

Tab. 8 : Estimation des taux de couverture en eau de boisson salubre et en assainissement de base dans l'espace UEMOA de 1990 à 2015.

	Bénin			Burkina			Côte d'Ivoire			Guinée Bissau			Mali			Niger			Sénégal			Togo			UEMOA		
	Prévu	Mobilisé	Gap	Prévu	Mobilisé	Gap	Prévu	Mobilisé	Gap	Prévu	Mobilisé	Gap	Prévu	Mobilisé	Gap	Prévu	Mobilisé	Gap	Prévu	Mobilisé	Gap	Prévu	Mobilisé	Gap	Prévu	Mobilisé	
Volet eau potable																											
Urbain	124	48	76	87	10	77	372	50	322	14	5	9	108	6	102	98	10	88	139	41	98	92	0	92	1034	170	864
Rural	132	45	87	330	105	225	169	15	154	12	6	6	286	149	137	275	20	255	166	128	38	40	0	40	1410	468	942
Total	256	93	163	417	115	302	541	65	476	26	11	15	394	155	239	373	30	343	305	169	136	132	0	132	2444	638	1806
Volet assainissement																											
Urbain	55	10	45	51	10	41	596	40	556	6	3	3	25	8	17	18	1	17	220	111	109	81	0	81	1052	183	869
Rural	49	15	34	76	20	56	2	1	1	8	3	5	38	10	28	74	2	72	92	36	56	78	0	78	417	87	330
Total	104	25	79	127	30	97	598	41	557	14	6	8	63	18	45	92	3	89	312	147	165	159	0	159	1469	270	1199
TOTAL GENERAL	360	118	242	544	145	399	1139	106	1033	40	17	23	457	173	284	465	33	432	617	316	301	291	0	291	3913	908	3005

Tab. 9 : Besoins en investissement des pays de l'UEMOA pour la période 2010-2015 dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement (Milliard FCFA)